

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2548 - MERCREDI 2 MARS 2016

ASSURANCE

Fin du monopole de l'État le 17 mars



Le siège de la Sonas à Kinshasa.

Les grandes manœuvres ont débuté dans les milieux des affaires pour examiner les opportunités possibles dans un secteur verrouillé durant plusieurs décennies par l'entreprise pu-

blique, la Société nationale de l'assurance (Sonas). Le cabinet de conseil et d'audit « Ernst & Young » va conduire, le 9 mars, une journée consacrée aux « Rencontres de l'assurance »

au Kempinski Hôtel. Il est question d'apporter aux professionnels du secteur une vision des attentes et enjeux-clés du marché désormais libéralisé en RDC.

Pour la RDC, le nouveau Code des assurances marque une véritable révolution dans ce secteur. En effet, le diagnostic général effectué en 2013 à la Sonas a démontré plusieurs

graves dysfonctionnements dont la perte de confiance de la clientèle et des réassureurs et la précarité de la situation financière de l'entreprise.

Page 14

Élection des gouverneurs

Les listes de la Céni font polémique

Au-delà du débat juridique qui a cours actuellement, le dernier acte se jouera devant les Cours d'appel, seules habilitées à publier les listes définitives des candidats gouverneurs. En attendant, le débat juridique continue de faire rage dans les milieux politiques où chacun y va de ses arguments pour réfuter ou soutenir la mesure de la Céni écartant certains candidats proches de la majorité présidentielle (MP) de la course au gouvernorat des provinces

nouvellement découpées. Pour certains, la centrale électorale s'est totalement discréditée en donnant la preuve de son inféodation à la MP de qui elle recevrait des ordres. Pour d'autres, il s'agit là d'un cas d'indiscipline. Car ce n'est pas parce que leurs candidatures avaient été rejetées en interne que les candidats incriminés avaient le droit de se présenter en indépendants sans faire acte de démission dans leurs partis politiques.

Page 14



Siège de l'Assemblée provinciale de l'Équateur

CONSERVATION DE LA NATURE

Un partenariat WWF-Traffic contre la criminalité faunique

Il est noté que Traffic travaille depuis près d'une année avec WWF dans le cadre du programme Fish and Wildlife. En amont, les deux partenaires travaillent, avec les structures chargées de l'application de la loi, sur la vulgarisation de la nouvelle loi sur la conservation de la nature. Par contre, en aval, ce partenariat travaille avec la cellule juridique de l'Institut congolais pour la conservation de la nature, pour que les arrestations aboutissent aux jugements et/ou aux condamnations.

C'est grâce au programme financé par l'Usaid que pour la première fois, les saisies effectuées ont été plus nombreuses en RDC, notamment à Kinshasa et en provinces. Des signes encourageants sont perceptibles grâce aux efforts collectifs de très nombreuses organisations dont l'Usaid, le WWF, Traffic, les autorités congolaises et les partenaires locaux.

Page 13

VIE DES CLUBS

Rachid Ghaflaoui, nouvel entraîneur de Sanga Balende assisté de Mfutila

Page 14

ÉDITORIAL

Mise à plat

Convenons-en une fois encore, le moment que nous vivons est exceptionnel à tous égards. D'abord, bien sûr, parce que l'élection présidentielle à venir marquera l'entrée en vigueur de la Constitution du 6 novembre 2015 et donc la naissance effective de la Nouvelle République. Ensuite – et nous sommes tentés de dire « surtout » – parce que la campagne électorale qui débutera dans quelques jours va permettre de débattre à haute et intelligible voix des options de toute nature qui pourraient permettre au Congo de progresser plus rapidement sur la voie du développement durable.

Un tel débat s'avère aujourd'hui d'autant plus indispensable que notre pays a su panser les plaies ouvertes par les guerres civiles de la fin du siècle précédent, s'est doté des infrastructures nécessaires pour moderniser son économie, a entrepris de diversifier ses ressources afin de ne plus dépendre des seuls revenus pétroliers, s'est lancé dans un vaste chantier visant à garantir le progrès social à chacun de ses citoyens, s'est imposé comme un acteur incontournable de la prévention et de la gestion des crises en Afrique centrale. Délivré à jamais, du moins faut-il l'espérer, des mauvais démons qui l'habitaient il a tout, aujourd'hui, pour franchir dans les années à venir l'étape décisive de l'émergence.

Encore faut-il, pour y parvenir, que la loi fondamentale de la démocratie qui repose sur un débat public et serein concernant les grands problèmes du temps présent soit reconnue et respectée par tous les acteurs politiques. Ce n'était pas le cas jusqu'à récemment puisque ces derniers s'affrontaient à fleurets dénichés sur la seule question de la nouvelle Constitution, mais cela le devient de façon évidente comme le démontre la mise en place des équipes de campagne des principaux candidats à l'élection présidentielle. Le temps de la controverse stérile étant passé nous entrons enfin dans le vif du sujet.

Ce qu'il faut espérer maintenant c'est que les candidats à la magistrature suprême ne se contentent plus de prononcer de beaux et nobles discours, mais aillent au plus près du peuple congolais pour écouter ses plaintes, recueillir ses espoirs, répondre à ses attentes, Denis Sassou N'Guesso s'y étant engagé voyons comment ses challengers s'y prendront pour relever le défi.

Les Dépêches de Brazzaville

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

L'opposition signe une charte de solidarité

Le Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) ainsi que l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC) ont signé le 29 février à Brazzaville, une « charte de l'opposition pour la victoire à l'élection présidentielle de 2016 ».

Le coordonnateur de ces deux plateformes, Charles Zacharie Bowao, a précisé que le but de cette charte est de se soutenir mutuellement avant, pendant et après le scrutin du 20 mars prochain.

Dans son mot de circonstance prononcé devant les cinq candidats de cette opposition à savoir André Okombi Salissa, Claudine Munari, Pascal Tsaty-Mabiala, Guy Brice Parfait Kolélas et le général Jean-Marie Michel Mokoko, Charles Zacharie Bowao a déclaré, « devant l'échantillon des Congolaises et Congolais présents en ce lieu, vous avez posé un acte solennel, et qui fera date, celui d'engager notre pays dans la voie de l'alternance démocratique et pacifique », avant d'ajouter, « Vous incarnez collectivement cette dynamique

novatrice de changement. Incarnez-la fièrement et en toute responsabilité ».

Pour Charles Zacharie Bowao, la dynamique que porte ces cinq candidats, est celle de la « vraie opposition politique », celle qui est en phase avec la majorité républicaine qui a dit non au référendum du 25 octobre 2015. « Le peuple est prêt pour l'alternance démocratique et pacifique. Il vient de le prouver en participant à la révision des listes électorales ». Les plateformes ont en outre exigé du gouvernement, ceci avant le début de la campagne électorale, la tenue d'une réunion de mise au point des conditions permissives d'une élection crédible et apaisée.

Le coordonnateur de l'IDC- Frocad a conclu son propos en confirmant que, « nous irons à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, non pour consacrer la confiscation du pouvoir; mais pour mettre un terme à cette crise de légitimité historique des institutions de la République ».

Jean-Jacques Koubemba

FRANCE

L'UNIRR opte pour Denis Sassou N'Guesso

Réuni lundi 28 février à Saint Pierre du Perray, l'Union pour la refondation républicaine a officiellement apporté son soutien de poids au candidat Denis Sassou N'Guesso à la présidentielle du 20 mars prochain

Dans le positionnement des partis politiques congolais pour la précampagne à la course à la présidence ouverte à neuf candidats, « nous avons choisi celui qui nous donne la meilleure posture d'un homme d'Etat », a expliqué Roger Ndokolo à l'issue de la réunion extraordinaire de l'UNIRR. Il s'agit du président sortant, dont la vision est considérée par le peuple comme appropriée à l'entrée du Congo dans la Nouvelle République.

Ce choix est au-delà de l'élection présidentielle mais est stratégique et s'inscrit dans le renforcement d'un centre ouvert à tous. « Personne n'est mieux préparée pour donner au Congo, et par là-même aux Congolais, une quiétude de vivre dans un pays en sécurité et d'appartenir à un pays leader dans la sous-région d'Afrique centrale », a assuré le président de l'UNIRR, proche de Manuel Valls, l'actuel Premier ministre de la République française.

« Avec Denis Sassou N'Guesso, les idéaux de la liberté et de la justice continueront à resplendir. Il veillera au processus de la paix, source de maintien de la cohésion nationale au Congo », a-t-il ajouté. « Nous sommes présents et mobilisés dès l'annonce officielle de notre soutien au meilleur des neuf, et ceci jusqu'à le porter à la victoire à l'issue du scrutin présidentiel », a-t-il insisté. Le soutien du parti du centre à Denis Sassou N'Guesso



Roger Ndokolo, président de l'UNIRR en compagnie de Manuel Valls
Crédit photo : Service presse UNIRR

marque un tournant pour un mouvement dont la ligne est le compromis : le positionnement de ses membres au juste-milieu. D'où l'incompréhension de ce soutien auprès des Congolais de l'étranger souvent hermétiques à la candidature du chef de l'Etat sortant. Roger Ndokolo se montre serein face au débat et assure qu'« il n'y a pas d'avancées sans audace, pas de progrès sans risque, pas de réussite sans épreuve ; notre choix est le bon ».

Antoine Daniel Kongo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzo-
ukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des
annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia

Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsi-
gnet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngon

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de
service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck
Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole
Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Astrid
Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GOUVERNANCE PUBLIQUE

Géopolitique débat sur la problématique de la démocratisation africaine

L'association Géopolitique africaine a consacré la journée du 29 février à Brazzaville à la conférence-débat sur le thème : « les trajectoires de la démocratisation en Afrique : bilan et perspectives ».

Dix communications de haute facture ont été développées, à cette occasion, par les universitaires et autres intellectuels sur deux sous-thèmes, à savoir : « le contexte international et régional de la démocratisation : bilan et enjeux » et « l'expérience congolaise de la démocratisation : bilan et perspectives ». En introduction de cette série de conférences-débats, deux questions principales ont été formulées par les intervenants, notamment : la production africaine sur la démocratie est-elle pertinente ? et le Congo s'est-il approprié la socialisation démocratique ? Les échanges autour de ces deux questions ont constitué le menu de cette conférence-débat. Le secrétaire général de l'association Géopolitique africaine, Laurent Tingo, à qui revenait la charge de faire la synthèse des travaux, a indiqué que ces deux questions ont fait un constat et formulé une invite dont les conférenciers, chacun dans son style et sa manière, ont tenté d'apporter des éléments de réponse. En outre, a-t-il déclaré, le constat général qui s'est dégagé des communications développées, est qu'il y a une crise intellectuelle en Afrique caractérisée par une carence de la réflexion. Cet état de fait, a-t-il dit, doit inviter les intellectuels à s'approprier les problématiques qui constituent les ressorts des Etats modernes. Les débats qui s'en sont suivis ont tourné autour



Le présidium des travaux

de nombreuses questions essentielles, entre autres la démocratie est-elle inadaptée pour l'Afrique ? ; Existe-t-il une démocratie africaine ? et la faiblesse de la démocratie en Afrique n'est-elle pas due aux Africains eux-mêmes ?

Ces questions ont suscité beaucoup d'intérêt au niveau du public au point où, a dit Laurent Tingo, deux tendances se sont dégagées parmi les conférenciers et les participants. Le premier courant estime que parler d'une démocratie africaine est une monstruosité qu'il faut bannir de la pensée intellectuelle. La seconde tendance, quant à elle, a indiqué que cette pensée a sa légitimité et sa pertinence scientifique. L'Afrique, disent les tenants de cette dernière tendance, a besoin de ses propres référentiels démocratiques. Le secrétaire général de l'association Géopolitique africaine a déclaré que dans la leçon inaugurale délivrée à l'ouverture de la conférence-débat, Me Aimé Emmanuel Yoka a tenté de répondre à la question relative à l'existence d'une démocratie africaine en ces termes : « avant d'apporter la réponse à une telle question, il est nécessaire de reconnaître l'universalité de la notion de démocratie et ensuite accepter que sa

mise en œuvre recommande que les particularismes locaux soient pris en compte ». Par ailleurs, a dit Laurent Tingo, une communication entière a été aussi consacrée à la politique différenciée de l'Union africaine relative à l'endossement des changements constitutionnels dans les pays africains.

En outre, a-t-il dit, les échanges ont également porté sur la place réservée à la femme dans la nouvelle Constitution congolaise. Les conférenciers ont salué, à cette occasion, a-t-il poursuivi, les innovations apportées par cette loi fondamentale, notamment dans le cadre de la décentralisation, de la prise en charge des handicapés, de la jeunesse, ainsi que des notabilités. « L'évolution des institutions intervenues au Congo ne va pas manquer d'inspirer plusieurs pays africains », a-t-il conclu. Notons que ces échanges ont été placés sous la supervision de Henri Ossebi, vice-président de l'association Géopolitique africaine, qui a reconnu la qualité scientifique des débats et leur opportunité dans cette période marquée par la préparation de l'élection présidentielle du 20 mars prochain.

Roger Ngombe

VIE DES PARTIS

Un nouveau parti politique voit le jour au Congo : le MSDP

Le Mouvement social pour la démocratie et la paix (MSDP), dirigé par Pascal Ngalibo, journaliste-animateur à Radio Congo, a fait son entrée politique le 28 février à Brazzaville. Parti politique de gauche, le MSDP vise entre autres, à lutter contre les antivaleurs et la promotion de la paix et de la cohésion sociale entre les citoyens congolais.

Au cours d'une conférence de presse inaugurale, à valeur de sortie officielle, le président du MSDP, Pascal Ngalibo, a dévoilé les ambitions de sa formation politique qui se réclame de la majorité présidentielle, avec pour idéologie, la sociale démocratie.

Parmi les priorités, le MSDP milite entre autres pour le renforcement de l'unité nationale, en consolidant la démocratie pluraliste et la paix sociale. « Le MSDP est attaché aux valeurs républicaines qui prônent le rejet du tribalisme, en s'appuyant sur l'idée que seule l'application stricte des lois et les valeurs républicaines peut per-



Pascal Ngalibo (au milieu) répondant aux préoccupations de la presse

mettre au pays de s'épanouir et de se développer dans la paix et l'égalité pour tous », a souligné Pascal Ngalibo. Quoi qu'en soit, le MSDP se fixe plusieurs objectifs fondamentaux, parmi lesquels, le rassemblement des congolais et congolaises, sans discrimination d'origine, de sexe ou de région. Il milite en faveur d'une nouvelle élite politique acquise à la culture démocratique; la promotion et le respect des droits de l'homme; la promotion de la culture de paix et de la démocratie.

Ce nouveau parti politique tient surtout à cultiver les valeurs de bonne gouvernance politique, combattre la corruption, la concussion et le détournement des deniers pu-

blics, en cultivant le mérite, l'excellence et la compétence.

Le but étant de bâtir une nation moderne, démocratique et prospère, dans la liberté, la paix, la justice et l'amour. Sur l'échiquier politique, cette formation politique qui a pour parrain, Henri Joseph Para, entend conquérir le pouvoir par la voie des urnes. En tant que parti de la majorité présidentielle, le MSDP soutient la candidature du président Denis Sassou N'Gouesso à l'élection présidentielle du 20 mars prochain.

Notons que le MSDP a un bureau de quinze membres avec comme secrétaire général Hubert Ndombo Ngouama.

Firmin Oyé

INFRASTRUCTURES

La route Pointe-Noire-Brazzaville ouverte à la circulation

Le président Denis Sassou N'Gouesso a inauguré hier, à Yié, dans district d'Ignié (Pool), le dernier tronçon de la Route nationale 1, liant Dolisie à Brazzaville. Avec la mise en service de cette partie longue de 375 kilomètres, l'ambitieux projet de la route lourde Brazzaville - Pointe-Noire est devenu une réalité, après plus de 8 ans de travaux.

L'aventure avait débuté le 25 octobre 2007 à Pointe-Noire, lorsque le chef de l'Etat lançait les travaux. Le 22 décembre 2011, le premier tronçon Pointe-Noire - Dolisie, long de 160 kilomètres, s'ouvrait à la circulation. Plus de 4 ans après, c'est le tour du second tronçon d'être mis en service. Le projet, exécuté principalement par la société China State Construction Engineering Corporation, a coûté environ 867 milliards francs CFA. En dehors des 36 ponts et de plusieurs postes de péage et de pesage érigés, le projet prévoit également la construction de deux échangeurs dont l'un à Pointe-Noire et l'autre à Yié, point de jonction avec la Route nationale 2. La fin de ces travaux permet désormais de relier Pointe-Noire (sud) à Ouesso (nord), sur une route moderne de près de 1400 kilomètres.

Après Yié où il a procédé à la mise en service de cette route, le président Denis Sassou N'Gouesso s'est rendu à Madingou où il procédera, ce mercredi, au lancement de la municipalisation accélérée du département de la Bouenza et des préparatifs des festivités du 56^e anniversaire de l'indépendance nationale qui seront célébrées le 15 août prochain dans cette ville.

Thierry Nougou

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Une frange de l'opposition refuse de participer au scrutin

Le collectif des partis de l'opposition congolaise, signataires de la déclaration du 17 août sur les élections législatives de 2012, a annoncé sa non-participation à l'élection présidentielle du 20 mars prochain. La nouvelle a été donnée au cours d'une conférence de presse tenue le 27 février 2016 à Brazzaville.

Dans sa déclaration lue par Gilbert Tsanga, le collectif des partis de l'opposition qualifie d'illégale la convocation de cette élection.

Il rappelle que l'opposition congolaise réelle s'est fixée deux objectifs politiques, à savoir : le respect de l'ordre constitutionnel et la promotion des conditions permissives d'une élection présidentielle transparente et équitable en vue d'une alternance démocratique apaisée en 2016. Aussi, estime le collectif, se démarquer de cette norme commune adoptée collectivement, constitue un acte de trahison de la mémoire de nos compatriotes tombés sur le champ de l'opposition au changement de la Constitution, pour une alternance démocratique et apaisée en 2016. Par ailleurs, les leaders membres de l'opposition en appellent à la communauté internationale qui, du reste, vient de refuser de cautionner l'élection présidentielle de mars prochain en décidant de ne pas y envoyer ses observateurs, à s'impliquer dans la résolution de la situation créée au Congo, suivant les dispositions pertinentes internationalement prises, relatives à la gouvernance, à la démocratie, aux élections, aux violations des constitutions, des droits et libertés fondamentaux. Il saisit la présente opportunité pour dénoncer fermement : les exactions dont sont victimes les paisibles populations, en particulier les jeunes et tout singulièrement les jeunes filles ; les menaces, les agressions barbares et les assignations à résidence touchant les personnalités politiques de l'opposition congolaise.

Répondant aux questions des journalistes, Mathias Dzon, a déclaré qu'il faut toujours dialoguer pour que la sagesse l'emporte sur l'entêtement. Le président de l'Uprn qui est favorable à un « concordat historique », a notamment dit : « Nous recherchons toujours une solution qui soit viable pour notre pays. Car, notre pays connaît une crise très grave et il faut éviter qu'il tombe dans le gouffre... Les élections ont toujours été la cause des violences et des déchirements dans notre pays. Pour mettre fin à des violences, il n'y a qu'une seule voie, celle de bien organiser les élections. Nous sommes des hommes de paix et non des violents. Nous voulons que le gouvernement revienne à la sagesse. L'intérêt national est que tout le monde entende raison. Or pour entendre raison, il faut accepter de s'asseoir ».

Rappelons que cette rencontre s'est tenue en présence de plusieurs leaders de l'opposition, parmi lesquels Mathias Dzon, Raymond Serge Mviri, Henri Bounkoulou et Jean Itadi.

Bruno Okokana

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Directeur Général des Assurances et Réassurances du Congo (ARC) invite les personnels dont les noms et prénoms suivent de se présenter à son agence de Brazzaville ou de Pointe-Noire pour l'instruction et le règlement des dossiers sinistres les concernant.

AGENCE DE BRAZZAVILLE

Victime	N° Sinistre	Année du sinistre	Victime	N° Sinistre	Année du sinistre
AMBA	30089/4/10	2010	MABOUNDOU Emile	30373/4/05	2005
AMBOULOU Alain	30473/4/05	2005	MAHOUKOU KOUKA Albert Smeth	50034./85	1985
AMPION Norbert P/C AMPION dit Léonce	30277/4/05	2005	MAKABIDI KANGOU	30474/4/10	2010
ANSI Christian	30473/4/05	2005	MAKALAMBA Regina	30449/4/10	2010
ASSANGA	30473/4/05	2005	MALANDA MATONDO	80135/4/96	1996
ASSINATA	30089/4/10	2010	MALELA Belonne	80135/4/96	1996
ATA MAMBOU Odette	30089/4/10	2010	MAMBOU Lili	30089/4/10	2010
Ayant droits de feu			MAMPOUYA Jean Médard	30474/4/10	2010
NDAKOU Véronique	50034./85	1985	MANTETE Albert	30373/4/05	2005
Ayant droits de feu			MASSOULOU	30373/4/05	2005
NGOMBO Christie	50034./85	1985	MATINGOU Rodrigue	30373/4/05	2005
Ayant droits du feu			MATONDO Julien	80135/4/96	1996
ANGUIMBOU-MOUANDA	50034./85	1985	MATONDO NINGA	30089/4/10	2010
Ayant-droits de feu			MATOUFOUENI Antoinette	30373/4/05	2005
FOUANIKISSA Anne Marie	30567/4/10	2010	MAYALA	30373/4/05	2005
Ayant-droits feu			MBEMBA Sylvie	80135/4/96	1996
KINZOUNGANI Tarys Aimé	30298/4/06	2006	MBON Joseph	30473/4/05	2005
BAFOUKIMISSA Bathy	30567/4/10	2010	MBOUANA Edouard	80135/4/96	1996
BAHAMBOULA Cécile	80135/4/96	1996	MBOUNGOU Firmin	80135/4/96	1996
BAHAMBOULA Firmin	80135/4/96	1996	MIASSOUEKAMA	30373/4/05	2005
BANTSAMESSO Véronique			MIENANSA	30373/4/05	2005
P/C de YIKA	50034./85	1985	MILANDOU Hélène	80135/4/96	1996
BANZOUZI Georgette	30373/4/05	2005	MILANDOU Marcel	80135/4/96	1996
BATSIMBA Varcellin	80135/4/96	1996	MINKALA Dieuveil	30474/4/10	2010
BAVOUKANANA			MOUAMBA Constance	50034./85	1985
Bertrand Etienne	30449/4/10	2010	MOUAMBA Jean Pierre	50034./85	1985
BAZIKI MOUNDELE	80135/4/96	1996	MOUANGA Symphorien (Enfant)	30567/4/10	2010
BIANGANGOU	30373/4/05	2005	MOUKONGO	30373/4/05	2005
BIATOUARI LIZ (Enfant)	30567/4/10	2010	MOUNDILOU Anne Marie	80135/4/96	1996
BIDIE Omer	80135/4/96	1996	MUYEKA MUKEMBE Laurentine	30277/4/05	2005
BIKOUTA Brice	80135/4/96	1996	MVOUENZE	80135/4/96	1996
BIKOYI Suzanne	80135/4/96	1996	MVOUMA André	30567/4/10	2010
BILEKOLO Geneviève	80135/4/96	1996	NDZILA Angélique	50034./85	1985
BIMBENI Charlotte	30567/4/10	2010	NGAKOSSO Nadège	30473/4/05	2005
BITOUKA Avarde	30567/4/10	2010	NGAMPOUO Jean Patrice	30473/4/05	2005
BOKASSA Eude Maurice	80135/4/96	1996	NGOMBO Léonard	50034./85	1985
BONGO NZORA	30089/4/10	2010	NGOMBO Sylvestre	50034./85	1985
BOUESSO Rodney	30567/4/10	2010	NGOUALA Jamy	30473/4/05	2005
BWASSA MALEMBA	30449/4/10	2010	NGUIDOU	30373/4/05	2005
CHAMBA Patience	30089/4/10	2010	NKOUNKOU	30373/4/05	2005
DIAMONEKA Dominique	30567/4/10	2010	NKOUSSOU Yolande	80135/4/96	1996
EKOUNGOULOU Noëlle	30089/4/10	2010	NTOTO MAKIADI	30473/4/05	2005
ELENGA Rudy	30089/4/10	2010	NTSOUZA	30373/4/05	2005
ENDZENGA Sylvie	30089/4/10	2010	OBONGO Léon P/C OBONGO Abidel	30277/4/05	2005
ETOU Aurelien	30473/4/05	2005	OFFICE Médard	30473/4/05	2005
FILAKEMBO Gaël	30449/4/10	2010	OKANA Nadège	30473/4/05	2005
GANKOUA Gérald	30298/4/06	2006	OKEMBA Trésor	30089/4/10	2010
IBARA Euloge	30473/4/05	2005	OKOUASSA Martin		
IGNE Marie	30473/4/05	2005	P/C de feu OMBO Zéphirin	30277/4/05	2005
ITO WANGANANDE Antoinette	50034./85	1985	OKOUNA Joline	30473/4/05	2005
KAYA Thérèse	50034./85	1985	OLIA Fifi	30089/4/10	2010
KIKONDA Jacqueline	80135/4/96	1996	PELEKA Marie	80135/4/96	1996
KIKOUBAKA Max Roger	30298/4/06	2006	POUMA Timothée	30089/4/10	2010
KITOKO Francis	30567/4/10	2010	SONGA Joseph	80135/4/96	1996
KOLELA Yvonne	80135/4/96	1996	TSIETE Hélène	80135/4/96	1996
KOUAKOUA Blaise	50034./85	1985	TSIETE Raïssa Estelle	80135/4/96	1996
KOUBOUANA Suzanne	30373/4/05	2005	VOSSO Charlotte	30089/4/10	2010
KOUHOUNA Rochine	30449/4/10	2010	WAYINOUE Noëlle	30567/4/10	2010
KOUYANGANA Marie	30567/4/10	2010	WAZENGOLOMIO Pruneila	30089/4/10	2010
LITOUKOULOU Doris	30567/4/10	2010	YIMBI Antoinette	80135/4/96	1996
LOUBAKI	30567/4/10	2010	YOULA Yves Ernest	50034./85	1985
LOUHOUNOU Freddy	30474/4/10	2010			
MABELA Alida	30474/4/10	2010			
MABONZO MENGA Armel	30474/4/10	2010			

COMMISSION NATIONALE DES INVESTISSEMENTS

27 entreprises arrachent leur agrément dès la première session

Sur trente dossiers examinés au cours de cette première session 2016, tenue le 29 février, la commission nationale des investissements a accordé les agréments à 27 sociétés, et rejeté 3 autres à la prochaine session, pour compléments d'informations. Pour l'ensemble de ces entreprises agréées, les intentions d'investissements sont estimées à plus de 419 milliards Fcfa, pour plus de 38 mille emplois à créer.

La première session 2016 était dirigée par le vice-président de la Commission nationale des investissements, Pascal Bobassa Ebalé. Au cours de celle-ci : « Trente dossiers ont été examinés, vingt-quatre d'entre eux arrivaient pour la première fois, et six autres étaient en réexamen. Parmi les trente dossiers qui étaient soumis à notre examen, vingt-sept ont été jugés recevables, et les trois entreprises qui n'ont pas convaincu la commission, sont donc renvoyées à la prochaine session », a précisé le directeur général de l'économie, Michel Niama. D'après les statistiques faites, si tous ces 27 projets d'investissements venaient à se réaliser, 419 milliards 043 millions FCFA seront mis en jeu, et pourront générer environ 38.682 emplois directs. Un nombre d'entreprises agréées jugé record par la commission nationale des investissements, par rapport à celles validées lors de l'unique session tenue l'année 2015, pour laquelle 28 entreprises ont reçu des agréments. Ces 28 sociétés agréées prévoyaient un montant de 179 milliards 823 millions 246 FCFA, avec la possibilité de créer



Les membres de la commission lors des travaux (photo adiac)

environ 8.515 emplois directs. La plupart de ces entreprises ayant reçu leurs agréments promettent d'investir dans des secteurs d'activités variés tels que : l'agriculture ; l'agro-alimentaire ; l'agropastoral ; l'élevage ; la pisciculture ; les bâtiments et travaux publics ; le transport routier ; les services pétroliers ; hôtellerie ; l'exploitation forestière et transformation du bois. La majorité de ces sociétés veulent investir à Brazzaville, à Pointe-Noire ainsi que dans les départements de la Cuvette, du Niari et celui du Pool. Quelques-unes d'elles, par contre, entendent investir sur l'ensemble du territoire national, en fonction de la spécificité du secteur d'intervention.

Rappelons que la commission nationale des investissements est une structure publique, mise en place par l'Etat sur la base de la loi portant charte des investissements. Elle a pour mission d'examiner les demandes des entreprises et de leur accorder des agréments.

Firmin Oyé

COMMERCE

De nouvelles approches envisagées pour un meilleur recouvrement

Un atelier portant sur ce sujet destiné aux contrôleurs et aux enquêteurs commerciaux s'est tenu ce 29 février à Brazzaville, sous le patronage du directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales au ministère du Commerce, Philippe Mondzié-Nsondé.

Organisé par le ministère de tutelle, cet atelier s'inscrit dans le processus de reprecisions et de recadrage des procédures commerciales surtout sur le recouvrement des amendes forfaitaires, « Puis désormais comme toujours, d'ailleurs, le tout doit faire l'objet de l'établissement d'un reçu au trésor », a indiqué le directeur général de la concurrence et de la fraude commerciales dans son mot d'usage. « C'est dans cette optique que nous avons jugé nécessaire d'avoir une rencontre interactive pour poser

notre diagnostic en profondeur sur nos manières de faire qui sont peu gobées par notre tutelle que par les opérateurs économiques. Eux aussi, ils ont leurs droits », a-t-il ajouté.

Philippe Mondzié-Nsondé, a également évoqué les grandes lignes qui avaient été définies par le ministre de tutelle, lors de leur précédente rencontre le 15 février dernier, à savoir : « le comportement déviant affiché par certains contrôleurs vis-à-vis des opérateurs économiques qui les exposent aux sanctions ; des sanctions qui peuvent être administratives et, en même temps, pénales. Si nous ne nous conformons pas, certains d'entre nous se verront être dépossédés de leur pouvoir de contrôleurs », a-t-il rappelé à l'assistance.

Enfin, il a demandé aux contrôleurs et aux enquêteurs qu'à l'issue de la rencontre de ce jour, les relations avec les opérateurs économiques soient suffisamment assainies et ne soient plus l'objet de commérages ou de ceux à qui l'on jette l'opprobre de manière permanente. « Nous agissons avec plus de professionnalisme dans les jours à venir et vous serez suffisamment rigoureux pour ne pas laisser passer aussi de mauvais comportements de certains commerçants véreux », a-t-il conclu.

Guillaume Ondzé



Une vue des participants

IPHD

La communauté éducative appelée à s'approprier la gestion des cantines scolaires

Une délégation conjointe de l'IPHD (International Partnership for Human Development), une ONG américaine chargée de distribuer la nourriture dans les écoles et les représentants du ministère de l'Enseignement, ont sillonné du 18 au 22 février les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou où ils ont sensibilisé les enseignants, les responsables des circonscriptions scolaires et les inspecteurs sur la nouvelle donne de gestion des cantines scolaires.

Au cours de leur tournée, les deux délégations ont tenu des sessions de formation où ils ont appelé la communauté éducative à s'impliquer et s'approprier ce projet, surtout en cette phase finale où le témoin de gestion des cantines scolaires passe de l'IPHD au gouvernement congolais.

Au total 288 membres issus des trois départements ont pris part à cette formation dirigée par Marie Christelle Berri, la directrice du programme d'alimentation scolaire auprès de l'Usda (partenaire de l'IPHD), accompagnée d'Auguste Salabanzi, représentant le ministère de l'Enseignement.

Notons que le projet cantines scolaires, débuté en 2003, a pris en charge à ce jour l'alimentation de près de 163.000 enfants dans 420 écoles congolaises. Il mérite selon les membres de la délégation, d'être pérennisé en raison de son impact positif aussi bien dans l'augmentation du taux de fréquentation que de la réussite scolaire des enfants. Ce projet était exécuté en partenariat entre les gouvernements congolais et américain à raison respectivement de 70% et 30%.

« Aujourd'hui, dans la phase finale de 2015 à 2016, le Congo doit prendre en charge tous les enfants bénéficiaires des cantines scolaires. Dans cette passation de témoin enchaînée il va falloir informer et former les comités de gestion de développement communautaire, institués en 2013 afin qu'ils prennent sans faille le relai du partenaire l'IPHD/USDA et puisse piloter demain ce programme de cantines scolaires », a déclaré Marie Christelle Berri. Pour sa part, le directeur départemental de l'Enseignement primaire et secondaire dans la Bouenza a salué cette mission de l'IPHD qui, selon lui, apporte un plus dans l'amélioration des performances des gestionnaires des cantines scolaires. Il a ensuite appelé ses administrés à relayer la sensibilisation auprès des chefs de quartiers et chefs de villages afin de préserver ce partenariat avec l'IPHD. Le président national des cantines scolaires a, à son tour déploré la gestion de ce projet qui n'a pas « du tout été saine » depuis son implantation au Congo, dénonçant les brouilles intervenues entre les comités de gestion mises en place en 2013 et les responsables des établissements, avant d'appeler au changement de mentalité afin que le projet aille de l'avant. « Hier c'est l'IPHD qui investissait, aujourd'hui c'est le Congo. Il nous faut tenir bon parce que les enfants sont habitués à manger à l'école et même les orphelins trouvent réconfort, leur prise en charge étant assurée », a insisté le président national des cantines scolaires.

Source : ACI

GENDARMERIE NATIONALE

La Bouenza dotée d'un Escadron de sécurité routière

Le commandant en second, chef d'état-major de la gendarmerie nationale, le colonel Bellarmin Ndongui, a intronisé le 26 février dernier, le responsable de l'Escadron de sécurité routière (ESR) de Madingou, le capitaine Pierre Fabrice Moubossy.



Le colonel Bellarmin Ndongui intronisant le commandant de l'ESR de Madingou, le capitaine Pierre Fabrice Moubossy / crédit photo Angatsoua

Le département de la Bouenza abritera en août prochain, les festivités marquant le 56e anniversaire de l'indépendance du Congo, couplé avec la municipalisation accélérée. L'installation de cette unité de sécurité routière dans le chef-lieu du département vient donc à point nommé. En effet, le commandant de l'ESR de Madingou, Pierre Fabrice Moubossy, aura, entre autres missions, de surveiller ; réguler et contrôler la circulation des personnes et des biens. Il a sous lui trois brigades motocyclistes à la tête desquelles on trouve des sous-officiers ayant occupé longtemps des fonctions de commandant de brigade territoriale. Ils sont tous considérés comme des pilotes expérimentés. Dans le cadre de son service ordinaire, l'ESR est appelé à opérer des missions de surveillance afin d'observer les tendances du trafic et de montrer la présence de l'autorité publique

de régulation ou de contrôle. Il assure également des missions de régulation réalisées en des points du réseau routier encombrés ou perturbés en vue d'assurer la régulation et la sécurité de l'écoulement du trafic. L'ESR est aussi attendu dans le contrôle permettant d'arrêter systématiquement certains véhicules en vue de contrôler leur état technique ou la possession des documents.

Pour rappel, afin de lutter efficacement contre la montée exponentielle de l'insécurité routière, l'ESR a pris la résolution en 2013 de faire du développement des unités de sécurité routière une de ses priorités. Ce qui justice, d'après cette composante de la force publique, la forte baisse des statistiques des accidents de voie publique sur les axes surveillés par ses unités de Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Ngo, Owando et Ouesso. Les conséquences corporelles provoquées par les accidents de route représentent, en effet, une importante atteinte à la sécurité des personnes dans l'exercice de leur liberté

de circuler. Au niveau de la gendarmerie dans la Bouenza des dispositions sont en train d'être prises. L'opération « Boussole 2016 » sera activée en vue de maîtriser les flux routiers et prévenir les accidents entre Brazzaville, Pointe-Noire et Madingou. « L'ESR sera donc le maillon clé de ce dispositif qui consistera à déployer des postes de surveillance et d'intervention et des brigades motocyclistes contrôlant la circulation en amont et en aval », a-t-on appris.

Rappelons que la cérémonie d'installation de l'ESR de Madingou et d'intronisation de son commandant s'est déroulée au poste de commandement de la région de gendarmerie de la Bouenza, en présence des autorités départementales et des responsables de la force publique affectés dans ce département.

Parfait Wilfried Douniama

AFRIQUE CENTRALE

L'ONG Friedrich-Ebert-Stiftung dénonce l'Accord de partenariat économique avec l'UE

L'ONG allemande Friedrich Ebert Stiftung (FES) qui œuvre pour la justice sociale, estime que l'Afrique centrale avec sa faible capacité ne peut faire face à la concurrence européenne. S'appuyant sur un rapport d'expert camerounais Prescriptor publié en novembre 2015, l'ONG dénonce une « intelligence économique » pratiquée par l'Union européenne afin de tirer vers le bas l'émergence de la sous-région.

L'Accord de partenariat économique régional mis en cause, est un accord commercial de Libre-échange qui prévoit une suppression progressive des droits de douane sur les produits agricoles pendant une période de 15 ans. Le document qui devrait entrer en vigueur au mois d'août prochain, prévoit également jusqu'à 80% de libéralisation des exportations de l'Union européenne vers les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). L'UE à l'origine du document entreprend toute forme d'initiative pour pousser ces pays à le signer. Or, déplore l'ONG, l'Afrique centrale avec une faible capacité de production ne peut faire face à

la concurrence européenne. L'ONG allemande, détractrice du fameux Accord de partenariat économique (APE), a organisé récemment à Libreville un atelier à l'intention des journalistes. L'objectif, selon Friedrich Ebert Stiftung, est d'informer et impliquer davantage les médias en vue de faire barrage à un accord qui risque de freiner le développement d'une partie du continent africain. « Nous pensons que cet accord n'est pas viable pour la sous-région. Les gouvernants et les populations doivent en prendre conscience », a interpellé, lors des travaux de l'atelier la représentante résidente du FES pour l'Afrique centrale, Susanne Stolleretter.

Nécessité d'une concertation régionale

Les deux entités ne sont pas les seules à décrier l'initiative de Bruxelles. Nombreux dirigeants et connaisseurs de l'économie sous-régionale, ne croient pas au bien fait de cet accord. Tous s'insurgent contre le Cameroun, le seul pays de zone à avoir signé, en janvier 2014, l'APE à l'insu et contre le gré des autres Etats

membres. Cet accord n'a pas fait l'objet d'une étude d'évaluation préalable, regrette le rapport du cabinet Cameroun Prescriptor, car « en signant seul un accord qui est régional, le Cameroun a commis une faute institutionnelle et politique grave ». Il invite l'Etat camerounais à se retirer, parce qu'une telle procédure devrait se faire d'une manière concertée avec les pays de l'espace communautaire avec qui le Cameroun pratique les mêmes pourcentages ou préférences tarifaires.

Les pays de la zone Cémac (élargie à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale) font face à une rude épreuve économique due à la chute brutale du prix du baril du pétrole. Pour se tirer d'affaire, la Banque africaine de développement (BAD) a appelé les pays concernés dépendant des revenus des matières premières à diversifier leurs économies. La BAD a estimé que la baisse des cours des matières premières constitue « une chance pour forcer ces pays à diversifier leurs revenus par d'autres activités ». L'institution financière

africaine suggère aux Etats de développer les secteurs porteurs d'emplois et richesses comme l'énergie, l'agro-industrie, le bois, la TIC, les bâtiments et travaux publics, les transports... Lors d'une visite de travail à Yaoundé, la directrice générale du Fonds monétaire international, Christine Lagarde, a exhorté les six pays de la zone Cémac à accroître leurs échanges commerciaux.

Renégocier l'accord avant son entrée en vigueur en août prochain

En vue de mettre en lumière les vices cachés de l'APE, l'étude de Prescriptor donne les éléments de déséquilibre entre l'UE et le Cameroun : le produit intérieur brut (PIB) du Cameroun s'élevait à 21,2 milliards de dollars contre un PIB de 12 924 milliards de dollars pour l'UE à 27 membres. « Il y a donc là une asymétrie dans la structure et le niveau de développement entre le Cameroun et l'Union Européenne », regrette le rapport d'expert, citant le même décalage de développement dans tout l'espace CEEAC.

Dans ce contexte, les pays doivent avoir des économies à fort degré de concurrence et de spécialisation, de disposer d'un commerce mutuel important entre les membres et une forte complémentarité.

Le chef de l'Etat gabonais, Ali Bongo Ondimba, a été désigné en mai 2015, parrain des négociations par ses pairs réticents pour faciliter l'entrée en vigueur de l'APE régional le 4 août 2016. Le rapport recommande que les pays de la région Afrique centrale puissent mettre en place une « véritable stratégie de pool de négociateurs solidaires disposant des capacités techniques et de moyens informationnel et financier appropriés pour mener le dialogue permanent et approfondi avec l'Union européenne ». A en croire le rapport d'expert, « le régime commercial le plus approprié pour une véritable stratégie d'émergence économique, de compétitivité et de développement industriel des pays d'Afrique centrale est le Régime de la Nation la plus favorisée ».

Fiacre Kombo

MINISTRE DU PLAN ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUE
Unité de Coordination du Projet
Courriel : pstatcongo@hotmail.com

N° Avis : AMI N°08/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/16
Financement IDA 5500 CG

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DE L'ELABORATION D'UN
PROGRAMME NATIONAL D'ENQUETES

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement des activités du « **Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT)** », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Elaboration d'un Programme National d'Enquêtes** ».
2. L'objectif global de la mission est de disposer, pour l'ensemble du Système Statistique National, d'un programme qui permet la mise-à-jour régulière de l'information statistique fiable afin d'orienter la prise de décision des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux.
3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des Consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.
4. L'Unité de Coordination du Projet, invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les Consultants doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services pressentis (brochures, références l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) les capacités techniques et de du cabinet (personnel permanent, etc.) ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournira la liste des missions pour lesquels sa compétence a été mobilisée.
5. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives de l'IDA: *Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale (Version janvier 2011 et révisées en juillet 2014)*.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de **8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales) du lundi au vendredi**.
7. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 21 mars 2016 à 14 h 00 (heures locales)** et porter la mention « **manifestation d'intérêt pour la sélection d'une firme chargée de l'Elaboration d'un Programme National d'Enquêtes dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT)** ».
8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, A BRAZZAVILLE, DERRIERE L'AMBASSADE DES ETATS
UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tel : +242 22 613 31 08: pstatcongo@hotmail.com

Avis : AMI N°09/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET
/DMI/C/16 Financement IDA 5500 CG

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement des activités du « **Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT)** », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Formation des cadres du Système Statistique National et de l'application des protocoles, normes et standards de qualité dans la production et de la diffusion des données statistiques au Congo** ».
2. L'objectif général de cette mission est de contribuer à la production des statistiques selon les normes et dans les délais à travers l'application des protocoles, des normes et standards internationaux en vigueur.
de manière spécifique, il s'agit de:
-réaliser un diagnostic approfondi de la façon dont sont aujourd'hui établies les statistiques publiées par les principales institutions qui produisent les données au Congo ;
-élaborer les codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodes statistiques communs à l'ensemble du Système Statistique National ;
-élaborer les manuels de procédure de production et de diffusion des statistiques sectorielles ;
-former les cadres du système statistique national à l'application des protocoles, normes et standards internationaux en vigueur.
3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des Consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.
4. L'Unité de Coordination du Projet, invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les Consultants doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services pressentis (brochures, références l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) les capacités techniques et de du cabinet (personnel permanent, etc.) ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournira la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée.
5. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives de l'IDA: *Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale (Version janvier 2011 et révisées en juillet 2014)*.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de **8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales) du lundi au vendredi**.
7. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 21 mars 2016 à 14 h 00 (heures locales)** et porter la mention « **manifestation d'intérêt pour la formation des cadres du Système Statistique National et de l'application des protocoles, normes et standards de qualité dans la production et de la diffusion des données statistiques au Congo** ».
8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, A
BRAZZAVILLE, DERRIERE L'AMBASSADE DES
ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1,
PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2
BACONGO Tél : +242 22 613 31 08:
pstatcongo@hotmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général des Assurances et Réassurances du Congo (ARC) invite les personnels dont les noms et prénoms suivent de se présenter à son agence de Brazzaville ou de Pointe-Noire pour l'instruction et le règlement des dossiers sinistres les concernant.

AGENCE DE POINTE-NOIRE

Victime	N° Sinistre	Année du sinistre	Victime	N° Sinistre	Année du sinistre
ADEKPEDJOU NAFIOU	130588/2/09R1	2009	ITOUA Bruno	130526/4/07R11	2007
AKO Edoe	130726/04/07R14	2007	ITOUA Guy William P/C NGOMA Stève	130257/04/2006R11	2006
AKOUALA Guy Enis	130237/5/07R11	2007	KABA ANDZAGA Paul	130471/4/09R13	2009
ALIOU LAWAL	130586/01/06R10	2006	KAMPALI Orsivane		2009
ALONGO Bertin Levy	130752/03/09R14	2009	KANGA Rufin	130094/4/04R5	2004
ANDZIBA Alain Careme	130678/1/09R11	2009	KENKONDA Prince	130258/1/09R5	2009
AYELI Albertine	131102/4/01R2	2001	KETTO Edgard Florent	130444/4/2005R9	2005
BABOUTANA Jean Patrick P/C BABOUTANA Giscard (décédé)		2009	KIMBATSA Parfait P/C KIMBATSA Parfaite	130762/4/2009R14	2009
BAFOUANA Gilbert		2009	KIMPOLO Bertin	13489/1/98	1998
BAKAKIDILA Jeannette;BABOUANA Josée	130704/4/04R4	2004	KIONGA JOSEPH		2009
BAKALA Guigella	130158/1/09R11	2009	KIPOUTOU Rosalie	130331/04/2007R11	2007
BAKISSOLO Chyme	130129/4/2006R11	2006	KISSANGOU Julienne	130179/01/09R14	2009
BALONGANA MFOUILLOU Eddy Ross	19034/2009A	2009	KODIA Daniel	130469/5/2006	2006
BALOU Christophe Jean D. ayant droit de A.D FOUITY Grace	130632/4/09R14	2009	KOITA Mamadou S/C GUISSÉ MACKI	130419/4/06R11	2006
BANGUI OKEMBA	130349/03/2009A	2009	KOMBO François	13025/4/1998	1998
BANTSIMBA Léonie	130628/1/09R11	2009	KONDI Christian S/C NZEMBA Jean	130249/3/06R5	2006
BARTOLOMEN ZAU Manuel	130691/6/09A	2009	KOUBEMBA Jovely	130705/4/08R14	2008
BASSOUKIDI Françoise	131119/4/2009R14	2009	KOUKETO MBOUKOU Marcel P/C KOUKETO MBOUKOU Laurcia	130030/4/2006R11	2006
BATATOUKA Omer	130846/4/09R14	2009	KOUKOUENDISSA Roger	130975/4/2007R8	2007
BATCHI André	13509/4/98	1998	KOUMBA Eugene ayant droit de BAYENDA	130288/4/2005R4	2005
BATCHI Guillaume	130212/2/06A	2006	KOUMBEMBA DIAZABAKANA		2009
BATCHI Jean Maurice	131023/04/06R8	2006	KOUMBA Alias	130282/4/04R4	2004
BATEKIDILA Jean Claude	19040/09R1	2009	KOUNKOU PEPA Serge	130485/1/2009R11	2009
BAYIDIKILA Liny Roland	130448/04/07R11	2007	KOUNONG Nicole	130493/04/07R11	2007
BAYONNE Louvange	131069/4/05R8	2005	KOWAN Sylani	15007/09R1	2009
BIKAKOUDI GABRIEL	130416/4/06R8	2006	LASSY PANDI François	130631/2/2006A	2006
BIKOUMOU Pierre	130182/2/06A	2006	LEKOHA-NDZOUNGOU	130592/4/2009R14	2009
BIPOUMBA Rêche	1017/4/07DLS	2007	LIHANDZOU Freddy	130106/4/2006R10	2006
BISSEYOU BAKALA Daniel	130682/01/09R14	2009	LIKIBI	19033/06R1	2006
BOUANGA Natacha	130140/4/04A	2004	LOEMBA Darya	19011/05R10	2005
BOUBOUKOLOU Celestin	19031/07R1	2007	LOEMBA Didier Flavier	130050/4/07R11	2007
BOUEBENA Alexandre	130440/1/09	2009	LOEMBA Léontine	130094/04/07R11	2007
BOUITY Audreley	130308/4/05A	2005	LOEMBET Née DONA François	130121/03/09R14	2009
BOUKONGOU KOMBO Kevin	22009/7/DLS	2007	LOEMBET NIMI Samarrange		2009
BOUKONZO NIAMA Delphine	13084/04/04R3	2004	LOMBET Judicaelle		2009
BOUNGOU PEMBE Flore	130666/4/09R11	2009	LOMBET Nucia		2009
BOUNGOU RIP Albert			LOUBAKI Michel	1016/01/05	2005
P/C MAMPASSI MAMPASSI MAMBIMBI	130741/4/05A	2005	LOUKAYA Naser	130481/01/05R1	2005
BOUSSA Jean	131055/1/2005	2005	LOUKOMA Elie		2009
BOUSSAMPINOU Gildas	130834/4/09R8	2009	LOUMBOU Jonas	130504/1/09R14	2009
BOUTILA Alexandre	130187/05/06R11	2006	LOUMINGOU Marcelin		2009
DASYLVA Albert Victor	130222/1/06R10	2006	MABELE KONGO	19086/06R10	2006
DEBLOCK Hortense		2009	MABIALA Bernard	130499/4/09R15	2009
DEFI CONGO	130528/2/09R14	2009	MABIALA PAMBOU Bertinie		2009
DIABAKANA Adrien		2006	MABIALA Vincent	13740/1/97	1997
DIAMPASSI Fiston	19124/07R11	2007	MACKAYA Doliveira		2009
DIKANTSA Sandrina	130403/04/06R1	2006	MADZOU GATALI Sylvain	130363/4/06A	2006
DIMI Christian		2009	MADZOU Laure	130476/4/09R14	2009
DOUMA Rochelin	131022/02/06R1	2006	MAFOUTA Colette		2009
DZINGA RAYMONY Jofrin	22021/06/NK	2006	MAHANGA MBOUMBA Dean	1004/4/96	1996
EBOU MPIENIN Aimé	130224/1/06R13	2006	MAHOUNGOU Lydie Nicol	130759/4/07A	2007
Enfant KOUTNA Noel		2009	MAHOUNGOU MAKAYES	1311033/4/06R8	2006
ESSAMI NGUEKEGNI	19065/05/R7	2005	Maitre Clotaire INKIRA P/C DZALAMOU Landry (DCD)	130603/4/09R14	2009
ESSEY Yves David	19001/2005	2005	MAKANGA PANDY		2009
Essongo Merveille	130200/1/06R10	2006	MAKAYA Alain Paul		2009
ETS ADISON		2009	MAKAYA LOUBOTA		2008
EVANGELITA Bienvenu	130772/1/07C	2007	MAKAYA SOUNGOU Charlotte	130954/04/06R8	2006
FAGBEMI Ismael		1998	MAKITA Samuel	130202/04/2006	2006
FOUTI Marie	13596/92	1992	MAKONA MASSANGA Solange		
FOUTOU Mireille	130333/4/09R14	2009	P/C MAKONA EPEDE Yves	13184/1/98	1998
GAMBOMI OMBOLA	130533/4/2009R14	2009	MAKOSSO Amedée	130656/2/09A	2009
GIOMI HARIRI	14004/09R1	2009	MAKOSSO SAFOU	130365/4/04R5	2004
GIOMI HARIRI	14003/09R1	2009	MAKOSSO Yanick		2009
GNENGUEDE Fidèle	13718/1/98	1998	MAKOUNDI Habib Vijoy	130478/1/09R13	2009
GNETE Laurent P/C NZONDO Lutin Gerald	130373/4/03/R4	2003	MALEMBE Agnès ayant droit de NSONGO Daniel	13156/4/98	1998
GOLF CLUB DE DIOSSO	130560/2/09R1	2009	MAMAYE Carine	130853/3/06R1	2006
GOUMBA Emmanuel	13076/2/1998	1998	MAMBOU Félicien	130694/3/09R8	2009
GRAND GARAGE	130818/1/2009R5	2009	MAMOUNA Adrien	130634/1/07R11	2007
HOUZARD	130799/1/07R11	2007	MANANGA Jean Paul P/C MANANGA TSISSA Christelle	130838/04/03R4	2003
IBRAHIM Ismaila Radji	13407/2/96	1996	MANDENGANI Bernard		2009
ILOUMI Parfait		2009	MANDZILA NGOUATSILA	130452/04/06R13	2006

DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Marcel Ondele reçoit une médaille d'encouragement

En marge du forum qui s'est tenu du 24 au 25 février à Sipopo, en Guinée Equatoriale sur le développement du marché financier de l'Afrique Centrale, le Congolais Marcel Ondele, secrétaire général de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), a été couronné par le président équato-guinéen, président en exercice de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), Teodoro Obiang Nguema Mbasogo comme chevalier dans l'ordre de l'indépendance de la Guinée Equatoriale.

En effet, l'heureux récipiendaire bénéficie de ce grade qualifié de haut niveau à titre de reconnaissance pour l'expertise et le travail fourni dans le cadre des projets communautaires parmi lesquels, la redynamisation et le développement du marché financier qui est resté, selon les animateurs, sans aucune avancée considérable. « Le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, en sa qualité de président en exercice de la Cémac, a voulu par cet acte louable, couronner le travail qui a été fait et qui nous a menés jusqu'à la réalisation d'une étude sur le potentiel du marché financier régional. Une étude qui a été enclenchée par le cabinet Roland Berger en partenariat avec la Banque mondiale et l'Unité de gestion des réformes des institutions financières (Ugrief). C'est donc une récompense d'encouragement », a reconnu Marcel Ondele.

Etoyant sa vision et son plan sur les politiques de développement du marché financier, le secrétaire général de la Cosumaf a signifié qu'en dehors de toutes les difficultés et problèmes que l'on peut rencontrer, son idéal et son combat actuel est de mettre une action forte et concertée pour booster le développement du marché financier et le redynamiser. « La médaille que j'ai reçue illustre les efforts que nous ne cessons fournir pour bâtir notre marché financier qui est une base pour le financement des économies de nos Etats », a ajouté Marcel Ondele avant de préciser qu'il partagerait cette récompense au défunt président de la Cosumaf, Alexandre Gandou. Car, c'est avec lui que la stratégie du marché financier a été mise en place et que son successeur, Rafael Ntung Nsue avec toute son intelligence a épousé et a mis en exergue ce qui a été fait. « C'est avec fierté en tant que Congolais et ressortissant de la Cémac d'avoir participé à l'édification d'un marché nouveau de l'Afrique centrale », a-t-il conclu.

Rock Ngassakys

COMMUNIQUÉ DE BRAZZA

La Direction de Score Congo magasin Casino de Brazzaville, invite l'ensemble de ses anciens travailleurs à se présenter à ses bureaux sis 3^{ème} étage immeuble Airtel ex WARID boulevard Denis SASSOU NGUESSO Place de la gare centrale CFCO dans la période allant du lundi 7 mars 2016 au mercredi 16 mars 2016 incluse aux heures et jours suivants aux fins d'entretiens individuels de réembauches.

Du lundi au vendredi,

Le matin de - 10h. À 12 h.

L'après-midi de - 15h. À 17 h.

La DIRECTION

GROUPE SCORE CONGO
FRANCHISE CASINO SUPERMARCHÉ
ENTREPRISE INDÉPENDANTE
BP: 2495 / TEL: 2281 03 35 48 40



AIRFRANCE

FRANCE IS IN THE AIR

AU DÉPART DE BRAZZAVILLE

PARIS

À PARTIR DE

583 800 FCFA

TTC A/R

AIRFRANCE KLM

WWW.AIRFRANCE.CG

Tarif aller/retour, disponible jusqu'au 17/12/2015, toutes taxes comprises et hors frais de service en date du 02/10/2015. Envolez-vous jusqu'au 17/12/2015, pour un séjour de 7 jours à 12 mois. Offre soumise à conditions et modifiable sans préavis. Renseignez-vous auprès d'Air France au 05 531 21 51 ou 22 281 27 19 ou de votre agence de voyages ou sur www.airfrance.cg

INSERTION LEGALE

Le Cabinet d'Avocats BRUDEY. ONDZIEL GNHLENGA, LOCKO domicilié 46, Avenue William Guynet, Galerie Marchande de l'ARC lcc étage. Centre ville, B.P. 2041, Tel mobile : +(242) 05 378 33 11, Tel/fax : (242) 281 34 42 - Brazzaville République du Congo ;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

L'adjudication aura lieu le 26 Mars 2016 à 10 heures

Fait savoir à tous ceux à qui il plaira :

En vertu d'un acte portant convention de prêt avec affectation hypothécaire, rédigée sous la forme authentique et revêtue de la formule exécutoire répertoire n°412 du 25 Juillet 2014 par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, Notaire à Brazzaville ;

Et par suite d'un commandement de Maître Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice. Commissaires-priseurs associés à la résidence de Brazzaville, en date du 23 Septembre 2015, enregistré et publié par la Direction de l'Enregistrement de la Fiscalité Foncière et Domaniale de Brazzaville le 05 Novembre 2015, sous le nq 15/5666 ;

Et à la requête, poursuites et diligences de la BGF BANK CONGO, société anonyme, au capital de 10.000.000.000 Francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 07-B-519, dont le siège social est sis Angle rue de REIMS, face Paierie de France, centre-ville Brazzaville, B.P. 14 579 ;

Représentée et plaidant par le Cabinet d'Avocats BRUDEY, ONDZIEL GNELENGA, LOCKO domicilié 46. Avenue William Guynet, Galerie Marchande de l'ARC 1» étage, Centre ville B.P, 2041, tel mobile: +(242) 05378 33 M, Tel/fax: 22 281 34 42 - Brazzaville, République du Congo ;

Il sera, le 26 Mars 2016, à 10 heures, procédé en l'Office Notarial de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, Notaire à Brazzaville, Office sis 1er étage immeuble CITY CENTER, Centre-ville Brazzaville, à la vente sur saisie immobilière au prix offrant et dernier enchérisseur de deux immeubles appartenant à la Société NGUESSIE DISTRIBUTION TRANSPORT CONGO « NGUEDISTRANCO SARL », représentée par Monsieur NGUESSIE Joseph, son représentant légal ;

Désignation des immeubles :

I- Immeuble bâti sis à Oucnzé, 01 rue Campement, section P9, bloc 410, parcelle 1, superficie 488,05 m² titre foncier n°26109 :

-2-Misc à prix : Deux cent vingt cinq millions (225.000.000) Francs CFA

2- Immeuble non bâti, sis à la Glacière-Bacongo, section E, bloc parcelle 362, superficie 828,00 m², titre foncier n°9252 :

Mise à prix : Cent cinquante millions (150.000.000) Francs CFA

Outres charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-dessus.

On ne peut se porter enchérisseur qu'après avoir déposé une consignation entre les mains du Notaire, trois (3) jours au moins avant la date de l'adjudication.

Fait et rédigé à Brazzaville le 24 Février 2016

Fait et rédigé à Brazzaville le 24 Février 2016

Par l'Avocat poursuivant soussigné :

BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA
Avocats
B.P. 2041 - Centre ville
BRAZZAVILLE - CONGO

Maître Julienne ONDZIEL GNELENGA

JUSQU'AU
10 MARS
2016

C'EST RETROUVER
VOS PROCHES

En zone CEDEAO



WESTERN UNION WU

moving money for better
visitez www.westernunion.com

Ecobank
La Banque Panafricaine

Jusqu'au 10 mars 2016, envoyez de l'argent vers les destinations du Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Ghana, Nigeria et du Togo dans une agence Ecobank et tentez de gagner par tirage au sort un billet d'avion* vers votre destination d'envoi.
* 04 billets d'avion mis en jeu.

Les termes et conditions de la promotion s'appliquent et sont disponibles dans les agences participantes chez l'étude de Maître Béatrice DIANZOLÉ, huissier de justice, sise Immeuble Billal Q086/A, face ambassade de la Russie Centre-ville Brazzaville. Tél. : 055211291.
© 2016 Western Union Holdings, Inc. All Rights Reserved.

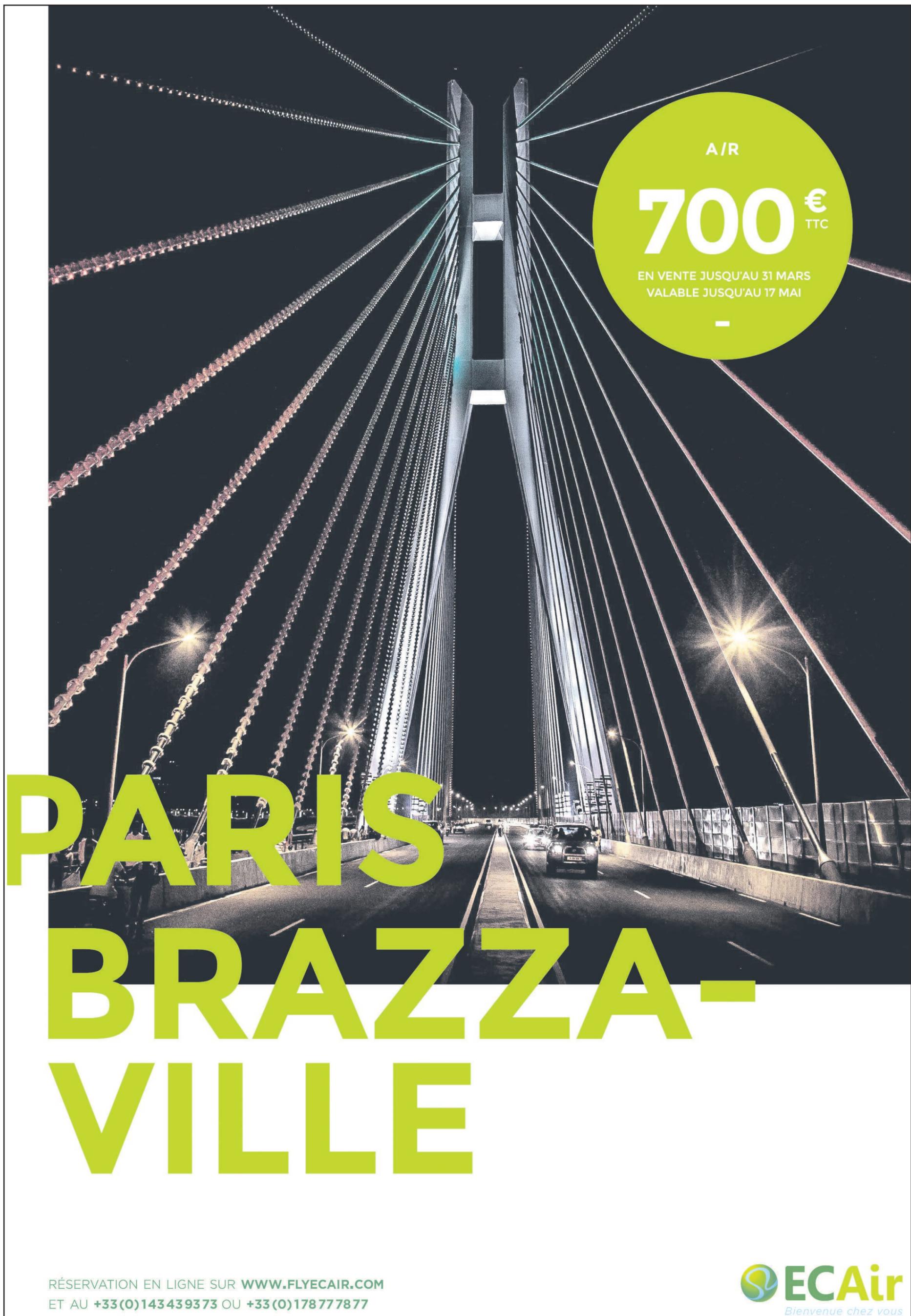


COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général des Assurances et Réassurances du Congo (ARC) invite les personnels dont les noms et prénoms suivent de se présenter à son agence de Brazzaville ou de Pointe-Noire pour l'instruction et le règlement des dossiers sinistres les concernant.

AGENCE DE POINTE-NOIRE

Victime	N° Sinistre	Année du sinistre	Victime	N° Sinistre	Année du sinistre
MANGAYI Danah	130027/4/2007A	2007	NGOMA François		2009
MANGOFO Jean Marie	130406/04/07R5	2007	NGOMBI Josephine	130469/03/09R1	2009
MANOUACH Ahmed		2004	NGONDO KISSALA Virginie	130488/09R11	2009
MAPAKOU Florentin	130618/4/06A	2006	NGONGO YNAMA Thérèse	130879/4/06A	2006
MASSALA Louis Richard P/C MASSALA MAPATA Louicresse	22011/07/NK	2007	NGOUADI Christino	19009/2005R11	2005
MASSEHO Suzanne	130161/4/09R11	2009	NGOUALA Judicael	130567/2/09R1	2009
MASSOUKOU Jean Marie	1002/01	2001	NGOUMA Dimitri		2007
MASSOUMOU Durand J.Baddy	130435/1/07R8	2007	NGOYI MAKITA Giscard	19113/05R1	2005
MATANGOU Abel	19117/06R1	2006	NGUEBO Blanche	130549/1/2009R16	2009
MATOKO Julien		2009	NGUIMBI Berthe		2009
MATONDO Née BAO NATILA Bernadette		2009	NIAMBI Joseph		2009
MAVOUNGOU Laudia	130166/02/09R1	2009	NKOUKA Roger		2009
MAVOUNGOU TOUKOULA	130602/03/2006R1	2006	NOMBO Bernard		2009
MAYOUNGOU Jean Paul	130029/4/09R11	2009	NTALOU Alphonse	130041/2/05R11	2005
MBAMA MAKITA	19074/09R1	2009	NTANA Jean Marie	130453/04/05R8	2005
MBEMBA Antoine	19062/05R1	2005	NTATILA Phillipe	130031/1/03A	2003
MBIMI Marcel P/C NTAMBO MONGO	130812/4/2009	2009	NTINOUE Françoise		2009
MBITSI Chris Yann F	130780/01/09C	2009	NZAMBILI Thierry Yvon P/C NZAMBILI TCHIERCHINEL	130243/5/2007R1	2007
MBOUMA	130350/2/09A	2009	NZAOU Basil P/C NZAOU Luc Hugore	13877/4/92	1992
MBOUSSI Bertrand	130290/01/09R1	2009	NZINGA BAZA MOULOUNGUI		2009
MBOUSSOU Alphonse	131035/4/06R8	2006	NZOSSI Alphonse P/C Enfant THIEBO LOAKA Abigael	130242/4/05R8	2005
Me KANGOLET Dominique P/C AD ESSOUNGA Maurice		2003	OBOMBI Justine P/C GOMA Giscard Gloire	19008/06A	2006
Me KENGOLET Dominique P/C AD DAYAMA Christ Hilaire		2003	OKANA LIKIBI		2006
Me KENGOLET Dominique P/C AD EBALE Raymand		2003	OKOULA TSONGO Privat		2007
Me KENGOLET Dominique P/C AD MASSALA Christian Naphtalie		2003	OLOUSSOKPE MOUCHARAF P/C Nana OLOUSSOUKPE	130353/1/07R10	2007
Me KENGOLET Dominique P/C AD TCHIBOUELA Marie Jeanne		2003	OMBA OTCHOUDI	130346/4/09R14	2009
Me KENGOLET Dominique P/C MILOKI Mick Delicath	130714/3/03R1	2003	ONDONGO Gabriel	130719/5/09R5	2009
MEKAB Rossy	130268/4/09R14	2009	OSSERE ONDONGO	130618/4/2009R11	2009
MIABDEDIKISSA Raymond	130773/4/07R14	2007	OWALI Schiller	130007/4/2009R11	2009
MILANDOU Clovis	130055/4/09R11	2009	PADIE Née Julbert Cécile	130226/3/2006	2006
MILANDOU Jocelyne	130736/4/2009R11	2009	PASSY Donatien	130705/8/09R1	2009
MISSIKOU Joseph	19053/2009R1	2009	PEMBA Chantal	130967/4/06R7	2006
MITRINGOU DINGA KOUMBA	1018/2/06	2006	POATY Delphine	131017/4/06R8	2006
MOUANDA Alain		2009	POUNZOU Albert P/C KAYA Pierre	130704/1/2007R11	2007
MOUANDA BONGA Brice	130635/4/2009R16	2009	RAMADAN Kalil	130625/4/07R5	2007
MOUANDA Cécile	130417/2/09R5	2009	SAAB Ahmed	15113/05R1	2005
MOUANDEZA Alain	130086/4/07R5	2007	SACRAMENTO Jean	130515/2/07A	2007
MOUANDEZA IBATA	130210/1/06R11	2006	SAFOU HUGUES	130572/4/07R14	2007
MOUANOU Bosco	19001/07A	2007	SAMARITI	130149/5/09R1	2009
MOUAYA Gabin		2009	SAMBA BAKEKOLO	130473/3/07R10	2007
MOUFOUMA Anouchka	130794/4/09R11	2009	SEHOLO Lucien Hervé	130498/1/08A	2008
MOUKAMBOU Michel	130441/04/06R11	2006	SERVICES PLUS P/C MAYANDA	130064/2/09R1	2009
MOUKENGUE MAUKOUIKA	130053/3/09R11	2009	SOBELE Honorine	130361/4/2004R6	2004
MOUKOKO MFOUTA P/C NDENGUE	1011/4/07DLS	1997	SOUAMINIMA Franck	130807/4/09R11	2009
MOULENDE Jean B	130060/2/06R12	2006	TATY Ernest		2009
MOUNGO Née TSHAHOU Cathérine		2005	TATY TSIFOUNGA Prince	130625/4/2006	2006
MOUPITI Willy	130624/4/07A	2007	TCHCAYA Lauraine		2009
MOUSSAKANDA Felix	1020/4/06	2006	TCHIBINDA J.C (MAKANGA BATCHI Francine)	13856/4/09R11	2009
MOUSSITOU MAVOUNGOU	1005/2/05CCAPN	2005	TCHIBINDA MOUSSAHOUYI Jean Claude	130404/1/09A	2009
MOUSSITOU MONIO	130543/1/2007A	2007	TCHICAYA TANGOU Pacome		2009
MOUSSOKI Lambert		2009	TCHIKAY Bylone		2009
MOUTSINGA IPOLO Nasline ayant droit de MOUTSINGA			TCHIKAYA ZINGA Julia	130471/4/06R10	2006
SIMBOU Chyldrelle	130462/4/04R4	2004	TCHIOLO AMELIA	130981/4/06R11	2006
MOUTSOUNGOU Giscar	1300358/1/2009A	2009	TCHITEMBO François		2006
MOUYABI Patrick	130634/4/2006R5	2006	TCHITEMBO Jean Rodrigue		2009
MPAMANGA Jean René	130410/4/09R11	2009	TENGO Cleve	130463/4/07R9	2007
MPASSI SOUNDA Patrick	130205/4/06R11	2006	TJE	130787/4/09R15	2009
MYEKELE Benjamin	130723/9/06R1	2006	TSAMBI Marcel	19090/2005R12	2005
NDEBEKA Joachim	130139/01/09R5	2009	TSIA Jean Marie ayant droit de MBIENE NGOYI	60075/4/97	1997
NDINGA Alexix	130522/3/09R1	2009	TSIMBA NIMI Florian Aimé	131008/1/06	2006
NDJIMBI Anick		2009	YOKA ETOUMOU Rock	131019/04/06R8	2006
NDJOLI EPELE	130695/4/09R5	2009	ZOKO Augustin P/C OKIGA MASSENGO Charmand	130722/04/2006R13	2006
NGABABA Paul ayants droits de MANKEGNI	60059/1/1995	1995			
NGADALOKI Glody	19030/2005	2005			
NGANGOUE Gualbert	13738/3/98	1998			
NGASSAKI OKOMBI	130595/1/2009R14	2009			
NGOMA André		2009			
NGOMA Arnaud		2009			
NGOMA Elise Dorcas		2009			
NGOMA Eugène Bertrand	130486/4/04R1	2004			



A/R
700 €
TTC
EN VENTE JUSQU'AU 31 MARS
VALABLE JUSQU'AU 17 MAI
—

PARIS BRAZZA- VILLE

RÉSERVATION EN LIGNE SUR WWW.FLYECAIR.COM
ET AU +33(0)143439373 OU +33(0)178777877

 **ECAir**
Bienvenue chez vous

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ROJET FORET
ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)

Avis d'appel d'offres national
No.: 002/MEFDD-CAB/PREDD/AON/F/2016

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer au financement du Projet « Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PREDD) et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture du matériel informatique destiné au fonctionnement de la Coordination Nationale REDD et des douze (12) Cellules décentralisées.

2. L'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), en sa qualité d'agence fiduciaire du PREDD sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel ci-après :

Lot unique constitué de fournitures suivantes :
-Quatorze (14) Ordinateurs de bureau tout en un ;
-Sept (07) Ordinateurs portables ;
-Neuf (09) Imprimantes Laser (Noir & Blanc) ;
-Quatorze (14) Scanner plat avec chargeur ;
-Vingt un (21) Disques externes ;
-Trois (03) Vidéo projecteurs ;
-Dix (10) Onduleurs ;
-Huit (08) Antivirus 2016 multipostes ;
-Quatorze (14) Multiprises parafoudres sécurisés ;
-Un (01) Coffre fort de 50 kg.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA » édition 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PFDE, sise Quartier OCH, case J-142/V Mougali III-SOPROGI, Brazzaville B.P: 14 564, Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com copie à predd.cg@hotmail.com

5. Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables de 8 à 16 heures,

heure de Brazzaville à l'adresse ci-dessus mentionnée.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : i) capacité technique et expérience pertinente ii) capacité à assurer le service après-vente. Aucune marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera octroyée aux soumissionnaires. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre versement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : versement en espèces contre reçu auprès du Projet « Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts ». Le document d'Appel d'offres sera adressé par courrier express ou par voie électronique à tout soumissionnaire qui en exprime la demande et les frais d'expédition sont à sa charge.

8. Les offres toutes taxes comprises devront être soumises à l'adresse du PREDD ci-dessous au plus tard le 05 Avril 2016 à 14 heures, heure locale de Brazzaville. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse du PREDD mentionnée ci-dessous le 05 Avril 2016 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant d'un million (1 000 000) FCFA.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PREDD) Quartier OCH, case J-370/V Mougali III-SOPROGI, Brazzaville République du Congo.

Le Coordonnateur pi du PFDE
Victorine Corine ONDZE

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)

Avis d'appel d'offres national
No.: 001/MEFDD-CAB/PREDD/AON/F/2016

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer au financement du Projet « Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PREDD) et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture du mobilier de bureau destiné au fonctionnement de la Coordination Nationale REDD et des Cellules décentralisées.

2. L'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), en sa qualité d'agence fiduciaire du PREDD sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le mobilier ci-après :

Lot unique constitué de fournitures suivantes :
-Un (01) Bureau pour le Coordonnateur National ;
-Vingt quatre (24) pour le personnel ;
-Un Fauteuil pour le Coordonnateur National ;
-Vingt quatre (24) Fauteuils pour le personnel ;
-Cinquante (50) Chaises pour la Salle de réunion ;
-Treize (13) Armoires de rangement de bureau ;
-Une (01) Table de réunion.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA » édition 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PFDE, sise Quartier OCH, Case J-142/V Mougali III-SOPROGI, Brazzaville B.P: 14 564, Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com copie à predd.cg@hotmail.com

5. Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables de 8 à 16 heures, heure de Brazzaville à l'adresse ci-dessus mentionnée.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : i) capacité technique et expérience pertinente ii) capacité à assurer le service après-vente. Aucune marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera octroyée aux soumissionnaires. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre versement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : versement en espèces contre reçu auprès du Projet « Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts ». Le document d'Appel d'offres sera adressé par courrier express ou par voie électronique à tout soumissionnaire qui en exprime la demande et les frais d'expédition sont à sa charge.

8. Les offres toutes taxes comprises devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 04 Avril 2016 à 14 heures, heure locale de Brazzaville. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse du PREDD mentionnée ci-dessous le 05 Avril 2016 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de Cinq cent mille (500 000) FCFA.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PREDD) Quartier OCH, case J-370/V Mougali III-SOPROGI, Brazzaville République du Congo.

Le Coordonnateur pi du PFDE
Victorine Corine ONDZE

INDUSTRIE:

Un nouveau souffle au Congo pour l'aliment de base : la Farine
Lancement très prochainement d'une minoterie d'une capacité de 500 tonnes par jour par la Société CONGO FOODS basée dans le KOUILOU Zone Industrielle VINDOULOU.

NÉCROLOGIE

La Direction du personnel de l'imprimerie RIA Communication a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis, collègues imprimeurs et connaissances le décès de Mme Hélène Mienagata, survenu le 23 février 2016 à Brazzaville, des suites d'une maladie.

La veillée mortuaire se tient au n°29 rue Kimouadi au quartier Kingouari (arrêt Jadot).

La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



IN MEMORIAM

27 février 2015- 27 février 2016 (an) :
Jour pour jour voici un (1) an, il a plu au Tout-Puissant de rappeler à lui sa servante Elodie Jeanne Iloki (Mme le Maire) pour certains et « Mama-Mama » pour les descendants Ikolobongo Omolo.
« Mama-mama » tu as été arrachée à notre affection. Le temps qui passe n'a pas pu effacer la douleur de la séparation prématurée ni combler le vide laissé par ta disparition. Ton souvenir demeure impérissable.
En ce jour commémoratif, les enfants, nièces, petits fils et petites filles de la famille Ikolobongo Omolo, prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.
Que tu reposes dans la maison de ton père céleste est si forte qu'elle demeure la source intarissable de notre réconfort permanent.
Mama-Mama, tu as été pour moi : une mère, une amie, une confidente, une conseillère bref les mots me manquent MAMAN.
L'Eternel nous l'avait donné pour la joie et l'a rappelée pour sa grande gloire.
Mama-Mama, nous ne t'oublieront jamais.
Ta cadette

21 février 2001-21 février 2016, cela fait exactement quinze (15) ans il a plu au seigneur de rappeler à lui notre frère, grand frère Omolo Germain reconnu par « Lemory » arraché à fleur d'âge.
Quinze (ans) au bout desquels son souvenir reste présent dans nos esprits et dont la douleur perdure dans nos cœurs.
Le temps qui passe ne peut effacer la douleur d'un être cher que tu as été pour nous.

A l'occasion de ce triste jour de ton anniversaire les enfants (neveux, nièces et petits fils ; petites filles) s'associent aux parents, famille Ikolobongo-Omolo et amis pour exprimer leur profonde gratitude envers ceux qui l'on connu et aimer d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.
Lemory, nous ne t'oublieront jamais.
Que ton âme repose en paix. Ta cadette



PROGRAMME DES OBSÈQUES

Les enfants OLOMBI : OLOMBI-NGOLOU Stévie (mère Malou), OKOUE-OLOMBI Raphaël, Maître OLOMBI Jean-Claude, OLOMBI Edwige, OLOMBI Gertrude, OLOMBI Patrice et Monsieur ODJOLI Raphaël informent parents, amis et connaissances, le décès de leur père et frère aîné, OLOMBI Jean, survenu le 20 février 2016 à Brazzaville. La veillée se tient à son domicile, sis 75, rue Lampama à Talangaï Brazzaville.

Le programme des obsèques se présente comme suit :

Mercredi 02 mars 2016 :
-09h00 : levée de corps à la Morgue municipale de Brazzaville ;
-10h00 : Exposition du corps à la Morgue municipale de Brazzaville ;
-12h00 : Recueillement à la Morgue municipale de Brazzaville ;
-14h00 : Départ pour le cimetière privé Bouka ;
-16h00 : Fin de la cérémonie.



Partenariat ACP-UE. Dominique Kilufya Kamfwa

« La RDC reste résolument attachée à l'avenir du groupe ACP »

Lors de la réunion, le 25 février, du second organe de décision du groupe des pays d'Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP), le nouvel ambassadeur de la RDC en Belgique a été présenté officiellement à ses pairs du comité des ambassadeurs desdits pays.

Dominique Kilufya Kamfwa a, à cette occasion, rappelé l'attachement de la RDC au groupe ACP. « La RDC reste résolument attachée à l'avenir du groupe ACP et continuera à œuvrer à côté de ses pairs pour aider le groupe à relever les défis qui sont les siens », a-t-il déclaré. Sur le plan économique, le diplomate congolais a souligné les performances économiques réalisées dans la région ACP, même s'il reste encore des progrès à accomplir. « La lutte contre la pauvreté a produit des résultats comme en témoigne les progrès qui ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Bien que les résultats diffèrent d'un pays à l'autre et dans le temps, les performances économiques dans la région ACP ont été remarquables créant des marchés nationaux plus vastes et offrant de nouvelles perspectives économiques. Nous ne saurions nous satisfaire des progrès accomplis étant donné que des défis majeurs liés au développement humain et à l'éradication de la pauvreté subsistent encore. L'industrialisation, la numérisation et la di-

versification économique sont restées limitées dans de nombreux pays ACP. Le niveau de sous-emploi et le volume de l'économie informelle restent encore trop élevés », a déclaré Dominique Kilufya.

Assurer une croissance économique en RDC

Parlant de la RDC, il a fait remarquer qu'avec l'amélioration de la gouvernance comme priorité, le gouvernement congolais s'est résolument engagé sur le chemin de l'émergence des politiques budgétaires et monétaires prudentes et met en œuvre, par la même occasion, des politiques de développement et de réduction de la pauvreté. « Les réformes déjà entamées doivent se poursuivre dans tous les domaines et secteurs de la vie nationale. Les mesures et principes retenus s'appuient, d'ores et déjà, sur l'implication de tous les acteurs au développement y compris la société civile et le secteur privé. Il s'agit de forcer le destin par des actions volontaires et concrètes qui démontrent que la RDC, mon pays,



L'ambassadeur Dominique Kilufya Kamfwa pendant son discours

a la capacité de créer les conditions d'un développement fondé sur les principes de la paix, la justice, la solidarité et l'équité ainsi que l'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité », a indiqué Dominique Kilufya. Pour ce dernier, les efforts du gouvernement, entrepris ces dernières années, ont engagé progressivement la RDC vers son destin originelle, celui d'un grand pays jouant un rôle important dans le concert des nations africaines. « Des efforts soutenus ont permis d'assurer une croissance économique déjà significative que le gouvernement cherche à ramener à deux chiffres avec l'objectif de promouvoir la création d'emplois décents dans une économie stable et compétitive. L'ambition du gouvernement de faire de la RDC un pays émergent à cours délai ne peut se réaliser que si le pays reste stable et si les conditions d'une paix durable sont rétablies aussi bien à l'intérieur du pays que dans la sous-région des Grands lacs qui a longtemps été considérée comme un foyer de tension et d'instabilité », a expliqué le diplomate congolais.

Soutien des ACP au processus électoral en RDC.

Patrick Ndungidi

Conservation de la nature : un partenariat WWF-Traffic contre la criminalité faunique

L'ONG internationale et ses différents partenaires travaillent dans le cadre d'un programme financé par l'Usaid.

Les autorités congolaises ont, début février, arrêté un groupe de trafiquants illicites d'ivoire, en démantelant un important réseau de trafic d'ivoire. Cette action, souligne-t-on, a été menée dans le cadre d'un programme d'application de la loi financé par l'Usaid, sous l'exécution du Fonds mondial pour la nature (WWF), Traffic et les institutions nationales et des partenaires locaux, qui ont aidé les autorités à traquer ce réseau des trafiquants pendant un certain temps avant de procéder à leur arrestation.

Deux opérations distinctes menées par la Police nationale congolaise a abouti à la saisie de 30 kg de pointes d'ivoire et ornements, et à l'arrestation des trois trafiquants. Elles ont également permis la confiscation du matériel de traitement.

Il est noté que Traffic travaille depuis près d'une année avec WWF dans le cadre du programme Fish and Wildlife. En amont, les deux partenaires travaillent, avec les

structures chargées de l'application de la loi, sur la vulgarisation de la nouvelle loi sur la conservation de la nature. Par contre, en aval, ce partenariat travaille avec la cellule juridique de l'Institut congolais pour la conservation de la nature, pour que les arrestations aboutissent aux jugements et/ou aux condamnations.

Un programme financé par l'Usaid C'est grâce au programme financé par l'Usaid que pour la première fois, les saisies effectuées ont été plus nombreuses en RDC, notamment à Kinshasa et en province. Des signes encourageants, grâce aux efforts collectifs de très nombreuses organisations dont l'Usaid, le WWF, Traffic, les autorités congolaises et les partenaires locaux sont perceptibles. Mais, continuent à souligner WWF et ses partenaires, l'expérience montre que les tendances du braconnage ne peuvent pas s'améliorer si la criminalité n'est pas sévèrement sanctionnée.

« Cette action est une étape importante. Cependant, la RDC doit fournir plus d'effort, y compris la fermeture de ses marchés locaux illicites d'ivoire et l'augmentation de ses opérations anti-braconnage », a fait



Des éléphants du parc des Virunga

observer le responsable des politiques pour l'initiative du WWF contre la criminalité faunique en Afrique centrale, Alain Ononino. La RDC, qui avait été menacée des sanctions dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites), a commencé à agir, en procédant notamment à la mise en œuvre de son plan et elle est en train d'aider à réprimer les réseaux de trafic d'ivoire. Ceci nous montre, a noté WWF, qu'une action forte et décisive de la Cites

peut amener à des résultats de conservation à impacts réels sur le terrain.

Ce coup de filet réalisé par les autorités de la RDC revêt une signification toute particulière. Il s'agit, a souligné la directrice de l'Usaid-RDC, Diana Putman, d'un signal fort lancé par la RDC qui traduit son engagement à lutter contre ce trafic et à y mettre fin. Le souhait, pour la directrice de l'Usaid-RDC, qui a également souligné le renforcement des mesures de répression et la saisie d'un autre lot important de 113 kg d'ivoire à

l'aéroport de N'Djili, que des sanctions exemplaires et conformes à la loi soient appliquées à toutes ces saisies.

Citant les experts, Diana Putman a noté que la RDC disposait de près de 400 000 éléphants dans les années 1980 alors qu'il n'en reste que 10 000 à 12 000 éléphants. « Si rien n'est fait, d'ici 10 ans, beaucoup d'espèces finiront par disparaître de notre planète », a-t-il affirmé, en justifiant l'action du gouvernement américain en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Lucien Dianzenza

ASSURANCE

Fin du monopole de l'État le 17 mars

Les grandes manoeuvres ont débuté dans les milieux des affaires pour examiner les opportunités possibles dans un secteur verrouillé durant plusieurs décennies par l'entreprise publique, la Société nationale de l'assurance (Sonas). Le cabinet de conseil et d'audit Ernst & Young va conduire, le 9 mars, une journée consacrée aux «Rencontres de l'assurance» au Kempinski Hotel. Il est question d'apporter aux professionnels du secteur des assurances une vision des attentes et enjeux-clés du marché désormais libéralisé en RDC.

Pour la RDC, le nouveau Code des assurances marque une véritable révolution dans ce secteur. En effet, le diagnostic général effectué en 2013 à la Sonas a démontré plusieurs graves dysfonctionnements dont la perte de confiance de la clientèle, la perte de confiance des réassureurs et la précarité de la situation financière de l'entreprise. D'une

manière générale, l'analyse a fait état d'une mauvaise qualité des services. Pour rectifier le tir, le gouvernement de la République a pris deux décisions importantes. En premier lieu, l'autorité a initié une restructuration de la Sonas en mode d'urgence. Puis, elle a lancé également le processus de libéralisation du secteur de l'assurance.

En cas d'une abrogation précipitée du monopole, la Sonas n'avait aucune chance de survivre. En effet, l'arrivée des entreprises concurrentes plus dynamiques et légères allaient forcément conduire à la disparition de l'assureur public. Pour autant, les autorités politiques étaient bien décidées à tourner la page des assurances obligatoires pour contraindre désormais la Sonas à mettre en oeuvre des stratégies pour conquérir sa clientèle. La restructuration de la Sonas se focalise essentiellement sur sa compétitivité.

Jour-J moins 15. Le thème des tables rondes d'Ernst & Young tourne autour de la question centrale suivante : «Comment accompagner le secteur des assurances pour réussir l'ouverture de marché ? ». Pour Ernst & Young, l'objectif des travaux est d'inviter les professionnels du secteur des assurances à trouver des mesures incitatives qui aideraient le marché des assurances à prendre un bon départ. Au cours des travaux, plusieurs thèmes seront abordés, en l'occurrence la fiscalité des assurances, l'apport des autres secteurs et institutions publiques dans la constitution d'une base de données fiables ainsi que le plan comptable des assurances. On annonce les interventions des parties prenantes dont les ministères des Finances, de l'Économie nationale, du Portefeuille et du Plan ainsi que la Banque centrale du Congo et les experts indépendants.

Laurent Essolomwa

VIE DES CLUBS

Rachid Ghaflaoui, nouvel entraîneur de Sanga Balende assisté de Mfutula

Le technicien Marocain s'est engagé pour deux saisons avec Sanga Balende, et il sera assisté par le Congolais Andy Magloire Mfutula. La qualification pour la Ligue des champions d'Afrique est la mission de ce tandem mis en place par le président sportif du club et commissaire spécial de la province du Kasai Oriental, Alphonse Ngoy Kasanji.

À quelques jours du début de Play-Off de la 21e édition du Championnat national de football -Division 1- (le 5 mars début du Play-Off), la direction de la formation de Sa Majesté Sanga Balende vient d'engager un nouveau entraîneur titulaire. Il s'agit du Marocain Rachid Ghaflaoui qui signe pour deux saisons, a confirmé le 29 février Vincent Ngoyi, chargé de communication du club tuteuré par le commissaire spécial du Kasai Oriental, Alphonse Ngoy Kasanji. Ancien entraîneur du Sahel SC au Niger, il a emmené ce club en 16e de finale de la Coupe de la CAF contre le MC Alger au premier tour. Le technicien Marocain a aussi été patron du staff technique de Debo Club de Mopti au Mali, alors qu'il a récemment été pressenti sélectionneur du Rwanda en remplacement de l'Irlandais Johnny Mc Kinstry.

Deuxième entraîneur étranger dans Sanga Balende cette saison après le Français Lionel Char-



Le technicien marocain Ghaflaoui et le président de Sanga Balende, Alphonse Ngoy Kasanji

bonnier, Rachid Ghaflaoui trouve au sein du staff technique du club sang et or de Mbuji-Mayi le Congolais Andy-Magloire Mfutula arrivé au club à la fin du mois de décembre 2015. Et le chargé de communication a ajouté sur Radio Okapi : «Nous vous confirmons qu'il sera titulaire. Lors de la signature du contrat d'Andy Mfutula (autre entraîneur de l'équipe), il a été précisé qu'un autre entraîneur viendrait pour prendre les commandes du club. Donc, il n'y a pas de surprise. Il vient en renfort au staff technique». Andy Mfutula restera-t-il un éternel second ? En tout cas, Mfutula a activement participé dès son arrivée à la qualification de Sanga Balende pour le Play-Off dans la zone de déve-

loppement centre sud où l'on retrouve des cadors du football national comme Mazembe, Lupo, Don Bosco, etc. Le club de Mbuji-Mayi a d'ailleurs été le premier club à composer son ticket pour cette ultime étape du championnat national de football. Sanga Balende a fini deuxième de la zone centre sud avec 41 points derrière Mazembe (42 points). Mfutula va donc devoir assumer à nouveau un rôle d'entraîneur adjoint comme il l'avait fait à Mazembe. Et le tandem Ghaflaoui et Mfutula a la mission de qualifier le club à la Ligue des champions d'Afrique. Concrètement, il s'agit de terminer premier ou deuxième au Play-Off de la Division 1.

Martin Enyimo

ÉLECTION DES GOUVERNEURS Les listes de la Céni font polémique

Au-delà du débat juridique qui a cours actuellement sur cette question, le dernier acte se jouera devant les Cours d'appel, seules habilitées à « publier les listes définitives des candidats ».

L'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de nouvelles provinces issues du découpage continue de hanter la classe politique sur fond des discussions sur la dernière décision de la Céni écartant certains candidats indépendants. La centrale électorale avait-elle raison de prendre une telle mesure qui procède d'une revendication de la hiérarchie de la majorité présidentielle (MP) ? Le débat juridique continue de faire rage dans les milieux politiques où chacun y va de ses arguments pour réfuter ou soutenir cette mesure de la Céni.

Pour beaucoup, la Céni s'est totalement discréditée en donnant la preuve de son inféodation à la famille politique proche du chef de l'État de qui elle recevrait des ordres. Car, laisse-t-on entendre, en invalidant vingt et une candidatures des personnalités présentées comme indépendantes au nom d'une certaine injonction de la majorité présidentielle, la Céni compromet la suite du processus électoral en sacrifiant son indépendance sur l'autel des directives de la MP. « Ce que la Céni a fait là, c'est une abomination juridique. C'est comme si on était dans une espèce de jungle juridico-politique », a, pour sa part, déclaré le député Henri Thomas Lokondo sur la radio onusienne tout en déplorant le comportement de cette institution d'appui à la démocratie. En fait, les explications de la Céni justifiant sa décision ne semblent pas convaincre l'opposition qui la juge plutôt subjective sur fond de règlement de compte des cadres de la MP ayant rejoint le G7.

Les pourfendeurs de la décision de la Céni recourent notamment à l'article 21 de la loi électorale qui énumère de façon limitative les six conditions pour lesquelles la Céni peut déclarer irrecevables les candidatures d'un parti politique, d'un regroupement politique ou d'un indépendant. Et,

argue-t-on, le cas de figure que présente cette situation ne renvoie à aucune des dispositions de cet article. Ce qui a fait dire au député Henri Thomas Lokondo que la sanction que viennent d'écooper les vingt et un candidats ayant renié leurs partis ou regroupements politiques, de la part de la Céni, n'est pas juridique mais plutôt politique.

À la suite du député Henri Thomas Lokondo, d'autres acteurs politiques à l'instar de Christophe Lutundula (ancien vice-président de l'Assemblée nationale et membre du G7) ont réagi à l'invalidation par la Céni de certains candidats gouverneurs. « La Céni démontre qu'elle n'offre aucune garantie d'indépendance et d'impartialité aux compétiteurs électoraux », a-t-il déclaré. À l'opposé, Lambert Mende, membre du bureau politique de la majorité et porte-parole du gouvernement, a noté qu'il s'agit là d'un cas d'indiscipline des partis politiques. « (...) Ce n'est pas parce que leurs candidatures avaient été rejetées en interne que ces candidats avaient le droit de se présenter comme indépendants », a-t-il indiqué tout en fustigeant la démarche des candidats incriminés qui n'ont pas fait acte de démission dans leurs partis politiques avant d'envisager postuler.

Les dés sont déjà jetés. Pour la Céni, il n'y a pas lieu de revenir sur une décision quasi consommée en attendant l'issue des recours introduits par certains. À la fin, 76 candidats gouverneurs et vice-gouverneurs seulement dont les candidatures ont été jugées recevables sur les 135 reçues au départ vont concourir le 26 mars au niveau des différentes assemblées provinciales des nouvelles provinces. Au-delà du débat juridique qui a cours actuellement sur cette question, le dernier acte se jouera devant les Cours d'appel, seules habilitées à « publier les listes définitives des candidats. D'aucuns pensent que ces organes judiciaires pourront alors reconsidérer les listes de la Céni et réhabiliter certains candidats dans leurs droits ».

Alain Diasso

VIH-SIDA

9% des PVV voient leur statut sérologique être dévoilé sans leur accord

L'étude réalisée par le Programme national multisectoriel de lutte contre le sida (PNMLS) entre 2012 et 2015 révèle, par ailleurs, que 33% des personnes vivant avec le VIH-sida (PVV) ont perdu leur travail à la suite à leur contamination.

La Journée mondiale de lutte contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH-sida, célébrée chaque le 1er mars, n'a pas connu un engouement particulier en RDC. Pas de manifestation de grande envergure. Un fait particulier cependant, c'est la publication d'une étude réalisée par le PNMLS sur la situation sociale des personnes vivant avec le VIH-sida. L'enquête a été réalisée entre 2012 et 2015. Il en ressort que 9% des malades du sida ont vu leur statut sérologique être dévoilé par des professionnels de santé sans leur consentement. Dans un contexte social où la stigmatisation des personnes séropositives tient d'une tare sociale, cette attitude n'est pas souvent bien prise par les concernés qui parlent d'un « secret médical » ne pouvant être mis à la disposition du public, ce que relativise le corps médical. La stigmatisation et la discrimination dont font l'objet les malades du sida, faut-il le dire, ont eu des conséquences négatives dans la lutte contre l'épidémie dans plusieurs coins du pays notamment au Sud-Kivu.

Alain Diasso

JOURNÉE MONDIALE DE LA PROTECTION CIVILE

Les Ponténégrins méconnaissent l'évènement

Le monde célèbre chaque 1er mars la Journée mondiale de la protection civile. Rien n'est prévu pour cette journée qui n'est pas vraiment connue par la population de la ville océane. Et pourtant cette ville a été, par le passé, victime de certaines catastrophes naturelles, en l'occurrence les inondations, les incendies et les glissements de terrains.

Célébrée cette année sur le thème de « Protection civile et les nouvelles technologies de l'information », thème édifiant pour montrer l'apport des nouvelles technologies dans la protection de la population, la journée devrait s'attendre, au plan local, à l'organisation de certaines activités dans la ville, notamment une journée « portes ouvertes » pour montrer aux yeux des Ponténégrins son importance en leur présentant, à travers même la direction départementale de la sécurité civile relevant, bien sûr, du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, des effets occasionnés par des calamités naturelles, des accidents et autres y compris les matériels de secours, l'exécution de manœuvres et de démonstrations en matière de secours, de sauvetage et d'extinction des incendies, l'animation de séances de sensibilisation des citoyens, particulièrement auprès des jeunes, aux différents risques, ainsi que la distribution d'affiches et de dépliants y relatifs. De nombreux lycéens, collégiens, intellectuels et habitants de la ville interrogés sur cette journée, déclarent sans langue de bois



Une inondation dans un quartier de Pointe-Noire

que cette journée n'est pas du tout connue par eux, par contre une petite portion ne la connaît que de la façon partielle à travers des documentaires télévisés des chaînes étrangères. Dans son message adressé à la communauté Internationale, Vladimir Kuvshinov, Secrétaire général de l'OIIPC déclare que : « Des solutions scientifiques et technologiques aux problèmes complexes induits par les catastrophes doivent être ancrées dans les réalités sociales. Les nouvelles technologies doivent être mises en œuvre de manière à en faire bénéficier le plus grand nombre de la population, en particulier les femmes, les enfants, les handicapés et les personnes âgées ». Ainsi à travers la multiplication d'outils et de moyens technologiques forts évolués, on peut créer, réunir et mettre à la disposition des utilisateurs en des temps très réduits et à des coûts raisonnables, des informations de

haute précision et biens ciblées. La gestion des risques d'accidents et de catastrophes commence de plus en plus à bénéficier de ces acquis car les nouvelles technologies consacrent une part importante des réalisations opérées, particulièrement en ce qui concerne l'information tant destinée aux populations qu'aux autorités chargées de la réponse aux situations de crise d'une façon

générale. Les objectifs affirmés de cette journée sont entre autres, attirer l'attention du public le plus large sur son rôle majeur dans la vie quotidienne des populations, sensibiliser les populations sur les mesures à adopter en cas de catastrophes naturelles. Notons que le terme « Protection civile » désigne la protection des populations contre les accidents et les calamités naturelles. Et le signe distinctif international de la protection civile est représenté par un triangle équilatéral bleu sur fond orange selon la définition donnée dans le Protocole additionnel 1 de 1977 établi aux conventions de Genève de 1949, articles 66 et 15 de l'annexe 1.

Faustin Akono

In Memoriam

1^{er} mars 2015- 1^{er} mars 2016, il y a un an, jour pour jour que le Seigneur rappelait à lui notre très cher cadet l'honorable Prosper Antoine Engosso.

En ce triste et douloureux jour anniversaire les familles : Assounga et Péa, enfants, petits-fils : Assounga et Péa prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui, cadet Prosper Antoine tu n'es plus physiquement mais spirituellement tu es avec nous. Le temps qui passe chaque jour sans toi reste une épreuve pour nous. Que le Seigneur dans sa miséricorde t'accorde la paix et le repos éternel de ton âme ! Papa, nous ne t'oublierons jamais.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET MUNICIPAL DE POINTE-NOIRE

La capitale économique sera bientôt dotée d'un nouveau Lycée et d'un Gymnase

L'annonce a été faite le 26 février par le président du bureau exécutif du Conseil Départemental et Municipal de Pointe-Noire, Député, Maire de la ville, Roland BOUTI VIAUDO, lors de la cérémonie de clôture des travaux de la 4^e Session ordinaire dite « Budgétaire ». Il avait à ses côtés, Messieurs, Victor FOUJI, Pierre-Justin MAKOSSO, Fulgence IBOMBO GAKOSSO, Jean Jacques Le Parrain MOI-BAYONNO, respectivement Premier et Deuxième Vice-Présidents et Premier et Deuxième Secrétaires dudit conseil.

Ouverte le 17 février, la 4^e Session ordinaire dite budgétaire s'est achevée le 26 février à l'Hôtel de ville de Pointe-Noire. Dix jours durant, les conseillers municipaux ont examiné neuf affaires dont l'examen approfondi à travers les rapports des commissions du budget exercice 2016. En effet, celui-ci est arrêté en recette et en dépense à la somme de, vingt-cinq milliards cent soixante-onze millions deux cent milles (25 171 200 000) francs CFA, a indiqué, le Premier Secrétaire du Conseil, Fulgence IBOMBO GAKOSSO dans le communiqué final.

Outre le budget primitif 2016, et pour soulager tant soit peu les peines des ponténégrins dans le domaine éducatif, sportif économique et social, les Conseillers ont adopté le programme d'investissement 2016, à la somme de quatorze milliards quatre-vingt-quatre millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux (14 084 249 482) francs CFA, soit une baisse de deux milliards quatre cent quarante quatre millions trois cent quarante-sept mille deux cent soixante-seize (2 444 347 276) francs CFA par rapport à l'année 2015. Clôture des travaux, le Président du



Roland Bouiti-Viaudo encadré du premier et deuxième vice maire

Conseil a rassuré au représentant de l'Etat et aux parlementaires que, les travaux de la 4^e Session ordinaire se sont déroulés, autour d'un débat constructif et responsable. « Le bureau exécutif est particulièrement sensible à la manière dont les travaux se sont déroulés et vous sait gré de l'intérêt que vous ne manquez d'accorder à la recherche des solutions visant à permettre à la commune afin de maintenir sa stabilité et de se diriger vers la modernité » Cependant, le réseau routier étant fortement endommagé, des suites des pluies diluviennes qui s'abattent de façon ininterrompue sur le territoire depuis octobre 2015, le conseil a adopté un programme d'investissement à la hauteur des défis à relever notamment à la construction de la quasi-totalité du réseau routier.

Les projets à réaliser

Roland BOUTI VIAUDO, a annoncé que, conformément au programme du Conseil de Pointe-Noire que la loi des finances 2016 a prévu, en vue de son accompagnement, une série de dépenses d'investissement sont retenues. Il s'agit, de la construction d'un Port minéralier, la réhabilitation et l'extension de la Mairie centrale, la construction des marchés de

Lumumba et de Tié-Tié, l'assainissement de la ville, la réhabilitation de la centrale à gaz de Djeno, la construction d'une usine d'adduction d'eau potable à Nguoumboussi, le bitumage des voies d'accès à l'aéroport Agostinho-Neto, la construction d'une école polytechnique, la construction d'un Gymnase et la construction d'un Lycée à Vindoulou. Aussi, le projet agropastoral de Tchiamba-Nzassi a été retenu comme prioritaire dans ce budget 2016. D'où le lancement des travaux dudit projet cette année en cours. Une superficie de 29 hectares a été destinée à l'exercice de ses activités agricoles et pastorales. Ce projet à poursuivre, le Président du conseil, s'inscrit dans le paradigme du chemin d'avenir de Son Excellence Monsieur le Président de la République Denis SASSOU N'GUESSO, qu'il a d'ailleurs remercié. Celui-ci permettra entre autres, la diversification de l'économie congolaise, la réalisation et la réussite de l'insertion des jeunes et groupes sociaux défavorisés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation des produits dérivés enfin de susciter des vocations et montrer toute l'importance que revêt le secteur pri-

maire dans le développement social, économique et industriel du pays.

Cependant, la baisse drastique et continue du cours du baril ayant affectée l'économie locale, a-t-il souligné, la commune de Pointe-Noire doit prendre une part active à l'impératif de redressement économique en améliorant sans relâche la productivité des services locaux. Ainsi, le premier élu local de la ville côtière a martelé que les services fiscaux porteront l'accent sur les contributions foncières parce que celles-ci constituent une impressionnante levier fiscal et un puissant levier d'accroissement des recettes. De même, le dialogue avec l'Etat sera poursuivi sans relâche en vue de la libération, dans les délais raisonnables, des subventions, dotations et autres concours financiers consentis aux collectivités locales. Par ailleurs, étant à quelques jours de la célébration de la journée du 8 mars, le Président du conseil a félicité toutes les femmes et mères. Et, leur a confié la mission de porter à la population, le précieux message d'amour afin que l'élection présidentielle du 20 mars 2016, au delà des enjeux politiques qu'elle revêt, se déroule dans la paix des cœurs et de tranquillité des esprits. A cet effet, il a appelé tous les acteurs politiques de se joindre aux femmes. « Rien, absolument rien, de ce qui pourrait nous opposer ou nous diviser n'est plus fort que notre patrie le CONGO. Préservons notre pays des affres de tout conflit dont nous n'imaginons au commencement ni l'ampleur ni l'intensité, réfléchissons humainement avant d'agir bestialement. La vie est une nourriture bien trop précieuse pour que nous nous permettions de gâcher par coupables égoïsme et incurie », a-t-il renchéri.

13^{ème} ÉDITION DES SANZAS DE MFOA

Une dizaine des culturels récompensés

Les Sanzas de Mfoa, le trophée des créateurs, ont tenu le 25 février leur treizième édition à l'Institut français du Congo (IFC). La cérémonie qui s'est déroulée en présence du ministre de la Culture et des arts, Bienvenu Okiemy et de l'ambassadeur des Etats-Unis au Congo, Stephanie Sullivan, a récompensé une dizaine des culturels congolais.

Les Sanzas de Mfoa est un événement culturel qui contribue à l'émergence et à la visibilité de certains acteurs et à l'hommage d'autres. C'est ainsi que prenant la parole au cours de cette messe culturelle, Beethoven Henri Germain Yombo, manager général des Sanzas de Mfoa, s'est adressé aux artistes dont le rôle est majeur afin de toujours produire pour la nation une créativité qui émerveille, et au pouvoir public pour son rôle essentiel en vue de la vulgarisation des arts et des lettres du Congo.

Pour Beethoven Henri Germain Yombo, le rôle d'un promoteur des arts et des lettres est de produire et de célébrer les artistes, créateurs infatigables du beau où s'égaillent les esprits. Il a en outre demandé aux artistes d'unir leurs voix sur les questions relatives à l'accompagnement souhaité et attendu des gestionnaires sur l'échiquier national, citant l'écrivain congolais Pierre Ntsemou disait : « En rang dispersé, le gain refuse

l'appel et en rang serré, le gain est sans appel ».

Aux pouvoirs publics, du haut de leur responsabilité nationale, le manager général des Sanzas de Mfoa, leur a rappeler les propos du président de la République, grand protecteur des arts et des lettres : « Les pouvoirs publics, les mécènes et les promoteurs culturels, donnez âme et vie à notre culture, à nos arts et à nos lettres ». Cette invite du chef de l'Etat, selon Germain Yombo n'a jamais eu de suite véritable. Car, malheureusement, nombreux sont les décideurs qui sont indifférents quant à s'investir ou à soutenir la promotion de ce domaine phare de la mise en relief de l'identité culturelle du Congo. Le mécène a pris l'exemple des pays latino-américains, européens, asiatiques nord et ouest africains, sud-africains et certains pays de l'Afrique centrale qui ne lésinent pas avec les politiques à mettre à disposition pour promouvoir la culture identitaire par les arts et la littérature.

« Le Congo est un vivier culturel, est un potager culturel. C'est une terre de minerai culturel. Aussi, je ne le relèverai jamais assez, un jour viendra lorsque les vaches à lait s'estomperont, seule dans sa diversité, notre culture consacrera la visibilité de notre pays à l'étranger. Faisant donc bloc, pour que le Congo retrouve son

rayonnement culturel au Congo et dans le monde. Alors, comme on le voit, la culture est une chose sérieuse et doit être l'affaire de tous, qu'on ne saurait la laisser au seul département en charge. A ce dernier, il faut une oreille indulgente, un œil complice et consentant », a dit le promoteur culturel.

Une dizaine des récipiendaires

La treizième édition des Sanzas de Mfoa, a récompensé dix catégories et autres prix de reconnaissance. Il s'agit de :

catégorie sculpture : Les ateliers Sahn ; catégorie peinture : Marcel Koudiedie Mampassi alias Celyr ; catégorie mode : Bréchie Ntadi ; catégorie théâtre : Raïssa Nzitokoulou ; catégorie littérature : Alima Madina ; catégorie cinéma : Sorel Boulingui ; catégorie musique : Maralba Malesheke ; catégorie promotion culturelle : Espace Yaro ; prix spécial du jury : Jules Chigard Niesseke ; Reconnaissance : Ganga Edo qui a remercié intensément le groupe Pella Yombo et tous les mélomanes qui l'ont soutenu depuis le début de sa carrière musicale (1954) jusqu'à ce jour.

L'autre récipiendaire est le ministre de la Culture et des arts, Bienvenu Okiemy, qui a rassuré l'ensemble des culturels présents que, son département entend accorder une place importante à tous les domaines de la culture.



Le ministre de la culture et des arts, remettant le prix Reconnaissance à Edo Ganga (musicien)

La réforme, insiste le ministre, est financière et elle passe aussi par un certain nombre des réponses d'ordre juridique, par la reformulation du rapport de l'artiste à l'art. Bienvenu Okiemy a reconnu qu'aujourd'hui, l'artiste ne tire plus profit de son œuvre. D'où, le pouvoir public a intérêt à faire en sorte qu'un droit de suite soit inscrit dans l'ordonnancement juridique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OAPI).

La réponse étant plurielle, quoi qu'il en soit, c'est par des œuvres telles que celles organisées par Beethoven Yombo Germain que la réponse passe aussi ; c'est par des créations multiformes organisées par la jeunesse congolaise que la

culture du continent va trouver aussi sa place dans l'univers, a-t-il martelé.

Galvanisé par la tenue à New-York au siège des Nations unies de la neuvième édition du concept baroudeur « La nuit du Congo à... », Beethoven Henri Germain Yombo a remercié l'ambassade des USA au Congo pour avoir rendu possible cet événement. Il en a profité pour informer l'auditoire que la dixième édition de « La nuit du Congo à... » se tiendra à Paris le 31 décembre 2016.

Notons que cette édition des Sanzas de Mfoa était agréementée par les groupes Ntemo kongo, Ngampika Mpéré, Obitan, BBC music, Amaya et Kingoli authentique.

Bruno Okokana

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

La JST prive provisoirement Cara de ses droits

La Jeunesse sportive de Talangari (JST) devient provisoirement le dauphin de l'Athlétic club Léopards de Dolisie après sa courte victoire 1-0 le 29 février au stade Alphonse-Massamba-Débat devant l'Interclub, dans le cadre de la 13^e journée de la compétition.



La JSP avance lentement mais sûrement (Photo Adiac)

L'unique but de la rencontre a été inscrit sur penalty par Francis Kabangu Tsoule. Son 9^e but depuis le début de la compétition lui permet de recoller au classement des buteurs du championnat. Désormais, seule unité le sépare d'avec Winston Kalengo, le buteur de l'AC Léopards de Dolisie. C'est justement sur le but de Kabangu que la JST (27 points est à égalité avec le Cara) a délogé provisoirement le Club athlétique renaissance aiglons de la 2^e place qu'il occupait à l'issue de la 12^e journée. La JST a une différence de +15 contre 14 pour le Cara. La donne pourrait changer quand les Aiglons disputeront leur un match de la 13^e journée contre l'Athlétic club Léopards de Dolisie. En cas d'un bon résultat au stade de Sibiti, les Aiglons repassent devant la JST. La contre-performance des Aiglons couplée d'une victoire des Diables noirs face à Pigeon vert, relèguerait les rouge et noir à la 4^e place. A ce moment-là, le fauteuil de la 2^e place reviendra aux Diables noirs.

La JSP relève la tête à Pointe-Noire Battue par l'AC Léopards lors de la 12^e journée, la Jeunesse sportive de Poto-Poto (JSP) a renoué avec la victoire. Elle a imposé une courte défaite à l'Association sportive Ponténégrine 1-0, le 28 février, au Complexe sportif de Pointe-Noire. La JSP compte 23 points et se maintient provisoirement à la 4^e place avec trois points de plus que La Mancha. Puisque cette dernière a fait jeu égal de 0-0 devant Munisport l'avant dernier du championnat. En faisant ce nul, Munisport a égalé l'AS Cheminots au nombre de points puis est repassé devant elle à la différence de buts (-12 pour Munisport contre -17 pour l'AS Cheminots). Les Cheminots qui continuent à filer le mauvais coton,

sont désormais l'avant dernier du classement. Cette équipe a été une fois de plus battue par Saint-Michel de Ouenzé 0-2, le 29 février au stade Alphonse-Massamba-Débat. La victoire de SMO lui permet de gagner une place au classement après le nul de 0-0 concédé par l'Association sportive Kimbonguila devant Tongo football club. Une place de gagner pour SMO, une de perdue pour les Jeunes Fauves. L'équipe de Dolisie s'est inclinée 0-2 devant Nico-nicoyé. Avec 17 points soit un de plus que les Jeunes Fauves, Nico-nicoyé gagne provisoirement quatre places pour se loger à la 8^e.

Notons que cette 13^e journée va se poursuivre le jeudi 3 mars.

James Golden Eloué

BASKETBALL

Les conseillers suspendent le président de la fédération



Firmin Dinga au premier plan lors d'une conférence de presse/Crédit photo Adiac

« Sur le dernier point inscrit à l'ordre du jour, notamment la gouvernance fédérale, les conseillers fédéraux ont noté une carence totale dans la gestion du président de la Fédération congolaise de basketball et, par conséquent, ils ont décidé, à l'unanimité pour fautes lourdes et graves, de la suspension de M. Firmin Dinga à toutes les activités liées au basketball. (...) Suite au refus du premier vice-président, l'intérim jusqu'à l'assemblée générale électorale est assuré par le deuxième vice-président, Albert Mboussa », souligne le communiqué final sanctionnant la 2^{ème} session du conseil fédéral dont Firmin Dinga, le sanctionné, a lui-même dirigé les travaux tenus le week-end dernier à Brazzaville. Le document indique, par ailleurs, que tous les contrats signés de Firmin Dinga avec des tierces et certains sponsors sont abrogés. Les conseillers ont également regretté l'absence du rapport financier lors de ce conseil fédéral. Firmin Dinga s'est expliqué que cela est dû par l'indisponibilité de la trésorière qui est frappée par un deuil. Cet argument n'a pas du tout convaincu les conseillers fédéraux.

Rominique Nerplat Makaya